

École Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

La bibliothèque de la Maison franco-japonaise

Jean-François Vincent

Sous la direction de M. Bertrand Calenge,
Conservateur général,
Directeur de l'Institut de Formation des
Bibliothécaires.

1995

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8143170

École Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques



Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

La bibliothèque de la Maison franco-japonaise

Jean-François Vincent

Sous la direction de M. Bertrand Calenge,
Conservateur général,
Directeur de l'Institut de Formation des Bibliothécaires.

Stage accompli à la Maison franco-japonaise de Tôkyô.
Responsable du stage: M. Jacques Keriguy,
conservateur général, pensionnaire de la Maison franco-
japonaise.

1995

Résumé:

Depuis peu pourvue de locaux nouveaux, mais inadaptés, la bibliothèque de la Maison franco-japonaise partage la crise de cette institution, et contribue à l'aggraver. Ce travail analyse les causes de cette crise (relations tendues avec les Japonais, politique incertaine de la France, concurrence très forte des bibliothèques japonaises...) et envisage les stratégies d'évolution possibles et les missions qui pourront être celles de la bibliothèque.

Abstract:

Lately moved in new but miscalculated premises, the library of the *Maison franco-japonaise* is involved in the crisis of this institution, and this involvement makes it worse. This report analyses the reasons of the crisis (the tense relationships between French and Japanese, an uncertain French policy, very high standards set up by Japanese libraries...) and it examines the different ways out of the crisis and tries to define which functions could be assigned to the library.

Descripteurs:

Maison franco-japonaise (Japon)

Maison franco-japonaise (Tokyo). Bibliothèque

| | |
|--|-----------|
| 1.INTRODUCTION..... | 1 |
| 2.L'IMAGE DE LA FRANCE AU JAPON | 2 |
| 3.LA MAISON FRANCO-JAPONAISE..... | 4 |
| 3.1.COUP D'OEIL VERS L'ÉPOQUE DE LA GENÈSE | 4 |
| 3.2.UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE DANGEREUSE DÈS L'ORIGINE | 6 |
| 3.3.UNE FONCTION DEVENUE BIEN DIFFICILE À CERNER | 16 |
| 3.3.1. <i>Fonction du point de vue français</i> | 16 |
| 3.3.1.1.recherche | 16 |
| 3.3.1.2.diffusion de la culture française..... | 19 |
| 3.3.1.3.documentation..... | 20 |
| 3.3.2. <i>Fonction du point de vue japonais: hypothèses</i> | 21 |
| 3.4.EBISU: UNE NOUVELLE LOCALISATION QUI RÉVÈLE DES CONFLITS LATENTS | 23 |
| 3.5.LA MAISON FRANCO-JAPONAISE A-T-ELLE UN AVENIR?..... | 25 |
| 4.LA MAISON FRANCO-JAPONAISE ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES..... | 26 |
| 5.LA MAISON FRANCO-JAPONAISE, L'INSTITUT FRANCO-JAPONAIS: DES RELATIONS CONFUSES ET PROBLÉMATIQUES..... | 28 |
| 5.1.HISTOIRE DE L'INSTITUT FRANCO-JAPONAIS | 28 |
| 5.2.L'INSTITUT S'ÉLOIGNE..... | 29 |
| 5.3.L'INSTITUT SE RAPPROCHE-T-IL? | 30 |
| 6.ET LA BIBLIOTHÈQUE DANS TOUT ÇA?..... | 31 |
| 6.1.UN ÉTAT DES LIEUX DÉPLORABLE..... | 31 |
| 6.1.1. <i>État de l'état des lieux</i> | 31 |
| 6.1.2. <i>La bibliothèque en chiffres</i> | 33 |
| 6.1.3. <i>Les locaux</i> | 37 |
| 6.1.4. <i>Le fonds</i> | 37 |
| 6.1.5. <i>Les missions: un flou extrême et qui ne peut durer</i> | 39 |
| 6.1.6. <i>Le public, ou: y a-t-il un public à la bibliothèque de la Maison franco-japonaise?</i> | 40 |
| 6.1.7. <i>Un personnel insuffisant en nombre pour le nouveau bâtiment, qui a une conception dépassée de la bibliothèque, et peu de désir de changement</i> | 41 |
| 6.1.7.1.Nombre | 41 |
| 6.1.7.2.La question du libre accès et de l'indexation Dewey..... | 43 |
| 6.1.7.3.La bibliothèque et les chercheurs | 44 |

| | |
|--|-----------|
| 6.1.7.4.Travailler en réseau?..... | 44 |
| 6.1.8. <i>Le matériel et les outils: entre l'archaïsme et une difficile modernisation en cours</i> | 45 |
| 6.1.9. <i>Tout va bien dans cette bibliothèque, tant qu'il n'y a pas de lecteurs (Dieu nous en préserve)</i> ,.... | 47 |
| 6.2.UN CONTEXTE DÉFAVORABLE..... | 48 |
| 6.2.1. <i>Le contexte documentaire japonais: un puissance écrasante avec laquelle la bibliothèque ne saurait rivaliser</i> | 48 |
| 6.2.2. <i>Le poids des habitudes et la résistance à tout changement</i> | 49 |
| 6.2.2.1.La question des éliminations..... | 49 |
| 6.2.2.2.L'image contre la fonction: résistances japonaises..... | 50 |
| 6.2.3. <i>Blocage momentané ou situation sans issue?</i> | 51 |
| 6.3.L'AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MAISON FRANCO-JAPONAISE..... | 51 |
| 6.3.1. <i>Des questions radicales et nécessaires</i> | 51 |
| 6.3.1.1.Faut-il des bibliothèques françaises au Japon?..... | 51 |
| 6.3.1.2.Faut-il une bibliothèque à la Maison franco-japonaise?..... | 52 |
| 6.3.1.3.La solidité du béton et de l'acier..... | 53 |
| 6.3.1.3.1.Première hypothèse: le bureau français de la Maison franco-japonaise conserve la gestion de la bibliothèque..... | 54 |
| 6.3.1.3.2.Seconde hypothèse: l'Institut franco-japonais prend en charge la bibliothèque..... | 56 |
| 6.3.1.3.2.1.Un rapprochement déjà engagé..... | 56 |
| 6.3.1.3.2.2.Eormes possibles d'une fusion..... | 57 |
| 6.3.1.3.3.Nécessité d'une fermeture longue..... | 59 |
| 6.3.2. <i>Un service possible à destination des chercheurs: un centre de documentation étroitement spécialisé, fournissant un service sur mesure</i> | 59 |
| 6.3.3. <i>Un nouveau service en cours de réalisation: le centre de ressources sur la France</i> | 61 |
| 6.3.3.1.Définition du service par le Ministère de tutelle..... | 61 |
| 6.3.3.2.Le projet de centre de ressources à Tôkyô..... | 62 |
| 6.3.3.3.Principes suivis dans la section du centre de ressources de la Maison franco-japonaise..... | 63 |
| 6.3.3.3.1.L'intégration des bases de données, des documents Internet et des CD-Rom à un fonds de libre accès..... | 65 |
| 6.3.3.3.2.Internet: propositions pour une utilisation des ressources du réseau dans une bibliothèque de lecture publique..... | 67 |
| 6.3.3.4.Possibilités de développement..... | 71 |
| 6.3.4. <i>Vers un réseau des bibliothèques françaises au Japon?</i> | 72 |
| CONCLUSION | 72 |
| BIBLIOGRAPHIE | 74 |

1. INTRODUCTION

En février dernier, la Maison franco-japonaise a changé de locaux. Pour la bibliothèque, ce déménagement s'est accompagné d'une promotion apparente considérable, puisqu'elle occupe désormais le centre architectural de la Maison.

Si tout s'était déroulé normalement, le déménagement aurait dû être précédé d'une préparation soignée, et le moment présent ne devrait pas être celui des projets, mais des réalisations. Or, il n'en est pas ainsi: on en est toujours à discuter de l'avenir de la bibliothèque, comme en témoigne, entre autres, le mémoire que l'on va lire.

Pourquoi en est-il ainsi? Si l'on ne peut le dire, il y a bien peu de chances qu'on parvienne à apporter un remède valable à ce qui provoque aujourd'hui le marasme de la bibliothèque. Or ce n'est pas seulement à la bibliothèque elle-même qu'il faut aller chercher la réponse. Le contexte est en fait ici particulièrement contraignant; la bibliothèque ne peut être considérée comme un objet à part, et ceci est vrai ici plus sans doute qu'ailleurs: car à son propos se cristallisent des conflits qui n'ont souvent pas grand-chose à voir avec la bibliothéconomie, mais qui influent de façon décisive sur son présent et son avenir. En effet, la Maison franco-japonaise a hérité de ses origines une structure administrative dangereuse et malsaine; en outre, les Japonais et les Français sont très loin d'avoir la même conception des missions de la Maison, et les conflits entre eux se multiplient. Si on ajoute à cela que la volonté du Ministère des affaires étrangères (tutelle de la partie française de la Maison) n'est pas limpide, et que les relations de la Maison avec l'Institut franco-japonais sont complexes, on comprendra qu'il ait été inévitable de consacrer une assez grande part de ce travail à la description du contexte.

Ce n'est qu'ensuite qu'un tableau de la bibliothèque telle qu'elle apparaît aujourd'hui à l'observateur deviendra intelligible. Tableau sombre, on le verra, malgré le luxe des locaux neufs, et dont il serait inexact de dire qu'il laisse présager des lendemains triomphants.

Pourtant, si tant est que la Maison franco-japonaise elle-même ait un avenir, il faut du mieux possible prévoir aussi celui de sa bibliothèque: c'est à quoi on s'emploiera enfin, en dépit d'une situation très instable qui rend les propositions et les pronostics bien incertains.

*

Ce mémoire, en principe, ne sera lu que par un jury d'examen à l'ENSSIB, par quelques personnes de la Maison franco-japonaise à qui MM. Ansart et Keriguy, respectivement ancien directeur et directeur par intérim, jugeront bon, éventuellement, de le

communiquer, et par Mme Beaudiquez, à qui j'ai promis de le faire parvenir. Je tiens à préciser, pour le cas où ce mémoire, malgré cette diffusion restreinte, serait lu ici ou là, que les jugements et les propositions exprimés dans ses pages n'engagent que moi. Je n'y suis le porte-parole ou le scribe de personne. Et si je dois, avec plaisir d'ailleurs, avouer la dette que j'ai contractée envers tous ceux qui ont bien voulu m'aider en me fournissant des informations ou en me faisant part de leurs analyses, il doit être clair aussi que si je me suis permis de m'exprimer très librement, c'est en pensant qu'on n'attribuerait ni à l'institution qui m'a accueilli ni à ses membres la responsabilité de mes propos.

2. L'image de la France au Japon

Cette partie sera peu développée, faute du temps nécessaire pour réunir une documentation solide. Pourtant, il est clair que l'attitude des Japonais à l'égard de la France doit avoir des conséquences sur les institutions françaises, bien qu'il soit difficile de les évaluer: car il s'agit en l'occurrence d'une causalité nébuleuse, si j'ose dire, qu'il serait vain d'espérer cerner trop précisément - d'une atmosphère en un mot.

Or cette atmosphère n'est pas favorable à la France - et je ne parle pas de l'actualité la plus récente, qui ne va probablement pas l'améliorer. L'intérêt des Japonais pour notre pays et sa culture serait en baisse sensible: c'est du moins une opinion partagée par toutes les personnes japonaises ou françaises à qui j'ai posé la question. Cela se marque notamment par les difficultés du vénérable Athénée français de Tôkyô, selon des bruits, dont la fréquentation est en baisse et qui s'interrogerait sur son avenir. Il semblerait d'une manière générale que les Japonais préfèrent désormais Ginza ont fait faillite. Le cinéma français est moins présent. Le rayonnement de la culture française a globalement décliné.

On m'excusera peut-être de m'en tenir à ces indices fragiles. - On pourrait en citer d'autres, contradictoires, comme la création très prochaine d'une Maison du Japon à Paris, ou la présence très visible de la France dans les domaines de la gastronomie et de l'industrie du luxe. Surtout, contrairement à une opinion reçue, le nombre des traductions du français vers le japonais augmente, en valeur absolue comme en pourcentage! Mais une

¹Voici quelques chiffres obtenus grâce au catalogue en ligne de la Diète:
I- Ouvrages traduits du français (1977-septembre 1995), acquis par dépôt légal:

étude aussi rapide ne peut être qu'une esquisse, surtout pour ce qui est du contexte général, dont la peinture détaillée réclamerait une connaissance du Japon que je ne prétends pas avoir. La tendance semble néanmoins avérée. S'il en est ainsi, on tient peut-être l'une de ces causes profondes qui, sans que ce soit forcément perceptible pour les acteurs, font la vie et la mort, la force ou la faiblesse des institutions. Pour un observateur qui se veut impartial, l'époque n'est pas favorable aux échanges culturels entre la France et le Japon.

Cela ne signifie nullement d'ailleurs qu'il faille donner au fait la force du droit. Au contraire, si un Français ne peut pas dire à la place des Japonais qu'ils trouveraient leur avantage à s'intéresser plus à la France, il peut bien dire que les Français ont beaucoup à apprendre des Japonais, et cela passe par une continuation des échanges. L'importance économique du Japon rend d'ailleurs pratiquement cet intérêt obligatoire, c'est évident. Et c'est donc la tâche bien entendue de l'État de favoriser, par les moyens les plus appropriés, une connaissance réciproque rendue difficile par de profondes différences de culture et par l'éloignement géographique. Mieux vaut formuler explicitement cette conviction au seuil d'un travail qui dressera un tableau plutôt sombre d'une institution française à l'étranger: je n'entends pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

| Période | Nombre d'ouvrages traduits du français (valeur absolue, puis %) | Nombre total d'ouvrages acquis par dépôt légal |
|------------------------|---|--|
| 1977-1980 | 248 (0,14%) | 179996 |
| 1981-1984 | 549 (0,23%) | 233710 |
| 1985-1988 | 754 (0,32%) | 233478 |
| 1989-1992 | 1208 (0,47%) | 254890 |
| 1993- 8 septembre 1995 | 941 (0,6%) | 155433 |

II- Ouvrages étrangers acquis de 1988 à septembre 1995

Total des acquisitions: 153345 vol.

Ouvrages en langue anglaise: 82951 (54%)

Ouvrages en langue allemande: 13456 (8,8%)

Ouvrages en langue russe: 8868 (5,8%)

Ouvrages en langue française: 8274 (5,4%)

Ouvrages en langue espagnole: 2806 (1,9%)

Ouvrages en langue italienne: 2121 (1,4%)

Une étude plus fine, qui sortirait tout à fait de notre sujet, montrerait si l'accroissement des traductions françaises doit être vu comme un développement de l'intérêt pour les productions françaises en particulier, ou comme un élément dans une tendance générale à traduire plus.

3. La maison franco-japonaise

3.1. Coup d'oeil vers l'époque de la genèse

“A la Maison franco-japonaise, ce grand poète que fut Claudel n'avait pas donné d'armes. Aussi ne s'y battit-on jamais”.²

Une publication de la Maison franco-japonaise, rédigée en 1974 par Bernard Franck et Iyanaga Shōkichi, retrace l'histoire de la Maison jusqu'à cette date³. Les circonstances de sa rédaction - la célébration du cinquantenaire de la Maison -, comme la fonction de ses auteurs⁴, donnent à cette brochure une couleur hagiographique dont il faut tenir compte⁵. Néanmoins, les informations qu'elle fournit sont irremplaçables pour nous, qui n'avons pas le temps de refaire ce travail.

Il est important aussi de noter dès maintenant, afin de justifier bon nombre de *peut-être* et de *sans doute* qui émailleront les lignes à venir, que celui qui aurait cette intention - un directeur français nouvellement arrivé, par exemple - ne le pourrait pas non plus: il n'y a pas d'archives à la Maison franco-japonaise⁶. L'institution est donc privée de sa mémoire: s'il est sans grande gravité que cela rende plus difficile la tâche d'un conservateur stagiaire en mal de documentation précise, il est évident que, dans une situation de crise, cette amnésie ne peut qu'avoir des conséquences pratiques tout à fait fâcheuses, dans un établissement dont le personnel français, et singulièrement le personnel dirigeant, change tous les deux ou trois ans.

² ROBERT, Jacques. Claudel et la Maison franco-japonaise, Revue *Nichifutsu-bunka*, n° 23, mars 1968, p. 1-2. Cité in FRANCK, Bernard, IYANAGA, Shōkichi. La Maison franco-japonaise: son histoire, son but, son fonctionnement. *Abrégé plus bas en Franck-Iyanaga.* - Les armes en question sont des armes juridiques: l'auteur, ancien directeur français, fait l'éloge de la “non-codification” des règles à la Maison franco-japonaise.

³ Franck-Iyanaga.

⁴ Bernard Franck était le directeur français de la Maison, et Iyanaga Shōkichi à la fois le président de la Société franco-japonaise, et l'un des administrateurs-délégués de la Maison.

⁵ Le texte fait toujours état de “joie profonde” quand il s'agit d'une nomination, d’“immense désespoir” lors d'un décès, d’“étroits rapports” entre les dirigeants d'institutions parentes. Et on n'y rencontre, sans exception, que des “personnes de bonne volonté”, des “homme(s) fondamentalement affable(s) et chaleureux”, à “l'immense et généreuse activité”, d’“illustre(s) sinologue(s)”, “d'éminents disciples” d'untel, qui sont toujours “heureux” de faire ce qu'ils font, “donne(nt) toute (leur) confiance et (leur) affection” aux francophiles japonais, sont “bien fait pour plaire au cœur” de ceux-ci et laissent derrière eux, grâce sans doute aux initiatives “extrêmement heureuse(s)” qu'ils ont su prendre, de “très profondément solide(s) amitié(s)”. La Maison franco-japonaise, c'est le paradis, mais en mieux.

⁶ J'ai appris trop tard pour pouvoir en tenir compte qu'il n'y a pas d'archives *antérieures aux années 70*, ce qui est bien différent. Néanmoins, vu le poids du passé dans cette Maison, cela reste très regrettable à mon sens.

Aux origines, donc, était la Société franco-japonaise. Il n'est pas inutile de savoir que celle-ci est née de la fusion d'une société du même nom avec la Société d'études françaises, fondée elle-même en 1886, et qui s'était placée en 1893 "sous le patronage d'un Prince impérial, (...), le Prince Kan-in"⁷. Il présidera, aux côtés de Claudel, à l'inauguration de la Maison. - Puissante protection, qui dure jusqu'à nos jours, et qui rend particulièrement sensibles diplomatiquement les problèmes de la Maison.

Cette Société franco-japonaise se donnait pour objectif de développer la langue française au Japon, et de favoriser les relations amicales entre le Japon et la France. Dès 1914, elle envisage la création "d'un centre à Tôkyô où seraient installées une salle de lecture des journaux et des périodiques français, une bibliothèque et, peut-être, des conférences"⁸. Mis en sommeil par la guerre, ce projet engagea le gouvernement français à envoyer à Tôkyô en 1919 une mission universitaire, composée de Lyonnais - Lyon étant alors particulièrement active dans ses relations tant économiques (la soie...) qu'intellectuelles avec le Japon, - mission chargée d'envisager la création d'une "Maison de France", "une sorte d'École analogue à ces Écoles de Rome ou d'Athènes, qui ont tant fait pour la connaissance des civilisations occidentales et ont été, pour notre jeunesse, le berceau de tant d'amitiés internationales, solides et durables."⁹ - On peut sans doute regretter, soixante-seize ans après, que ce modèle n'ait pas été effectivement suivi: on verra bientôt pourquoi. - La mission était apparemment en contact étroit avec la Société franco-japonaise, et comptait sur elle pour "être le noyau de ce milieu sympathique dont l'existence est une condition du succès"¹⁰.

Passons sur les péripéties, dont le grand tremblement de terre de 1923 n'est pas la moindre. Claudel, nommé ambassadeur en 1921, soutient le projet de son autorité: la Maison de France devrait accueillir de jeunes chercheurs français de toutes les disciplines, qui y poursuivraient leurs études personnelles, et donneraient un enseignement destiné au grand public. Elle posséderait "une bibliothèque pourvue d'une riche documentation que le Gouvernement Français s'efforcerait de fournir"¹¹. Elle inviterait des personnalités scientifiques reconnues à faire des séries de conférences. - Mais ce n'est qu'en 1924 que la Maison franco-japonaise voit effectivement le jour.

Le Comité des Fondateurs japonais décrivait en ces termes, dans le manifeste intitulé "Motifs de la fondation de la Maison franco-japonaise" qu'il publia en janvier

⁷ (1865-1945) Franck-Iyanaga, p. 2.

⁸ Discours d'E. Regnault, ambassadeur de France, 5 mars 1914; cité in Franck-Iyanaga, p. 3.

⁹ Cité in Franck-Iyanaga, p. 5

¹⁰ Ibid., p. 6.

¹¹ Maison franco-japonaise, archives du directeur français. Cité par Franck-Iyanaga, p. 10.

1924, les “moyens d’actions” qui seraient ceux du nouvel établissement: “Mise à la disposition des savants français d’une installation matérielle nécessaire à leurs communications avec les savants japonais et de logements convenables pour eux et les étudiants français: rassemblement de matériaux d’études; installation d’une bibliothèque; édition de rapports et de publications utiles; ouverture de cours et de conférences; organisation de réunions en vue de causeries ou discussions, et offre de toutes sortes de facilités pour la propagation de la langue française, pour l’implantation de la culture japonaise et pour un échange plus actif de la culture et de la science de l’un et de l’autre pays.”¹² Nul doute qu’une telle entreprise n’ait été souhaitable à cette époque pour favoriser les échanges scientifiques entre le Japon et la France. On comprend tout à fait les efforts consentis par Claudel pour favoriser l’éclosion de ce lieu.

Il faut cependant, pour comprendre la situation actuelle et ce qu’elle a de trouble, examiner de plus près le dispositif administratif mis en place lors de cette fondation, et qui recelait, l’expérience le démontre, quelques pièges - au moins du point de vue des Français.

3.2. ***une structure administrative dangereuse dès l’origine***

Insistons dès à présent: la “fondation ayant la personnalité morale” que créa le Comité des Fondateurs était, et demeure, japonaise et de droit japonais. Comme le souligne (typographiquement) le *Rapport d’activité de la Maison franco-japonaise (partie française) 1995*, “la Nichi Futsu Kaikan zaidan hôjin (...) est en fait la seule personnalité juridique représentant la “Maison franco-japonaise”.” Quel est alors le statut juridique des Français? De façon lapidaire, mais exacte, on peut dire qu’au regard des lois japonaises, ils n’en ont pas. Quant aux lois françaises, on ne sait si Franck et Iyanaga ironisent, après avoir relevé les difficultés de définition du statut juridique de la partie française, lorsqu’ils écrivent: “Ce n’est que tout récemment que l’on est parvenu, grâce à l’instrument de précision que constitue la nouvelle terminologie administrative, à déterminer ce qu’est exactement au regard du droit français l’institution française nommée “Maison franco-japonaise” et logée par l’institution japonaise du même nom avec laquelle elle se confond par ses buts: un “établissement français à l’étranger”.”¹³ On est bien avancé! Certes, le droit français n’est pas absent à la Maison franco-japonaise: le personnel français du bureau français, en particulier, est régi par lui (mais non le personnel japonais). Pour le reste, il semble au rédacteur de ces lignes, qui n’est pas juriste, que le “statut” de cet

¹² Cité in Franck-Iyanaga, p. 13.

¹³ Ibid., p. 29-30.

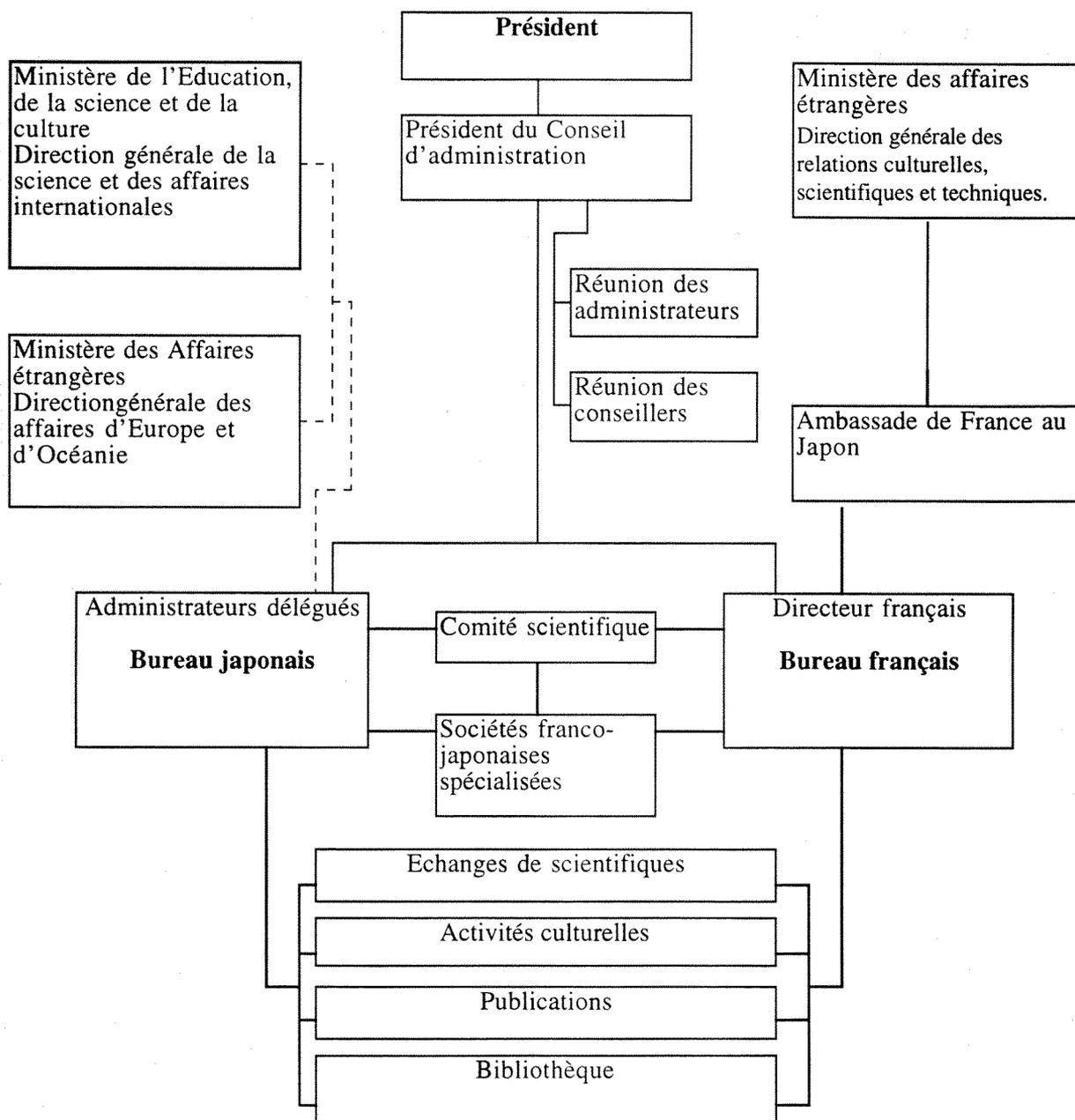
“établissement français à l'étranger” est bien confus: pour tout dire, il n'y a même pas de statut du tout.

Il est intéressant de présenter deux organigrammes de la Maison franco-japonaise. Le premier a été composé en 1987 par Sakai Mitsuo, administrateur délégué du Bureau japonais; il semble avoir été approuvé par la partie française, puisque la brochure d'où il provient est précédée d'un message d'Augustin Berque, alors directeur français. Le second s'efforce de rendre compte de la situation actuelle, et j'en suis seul responsable.

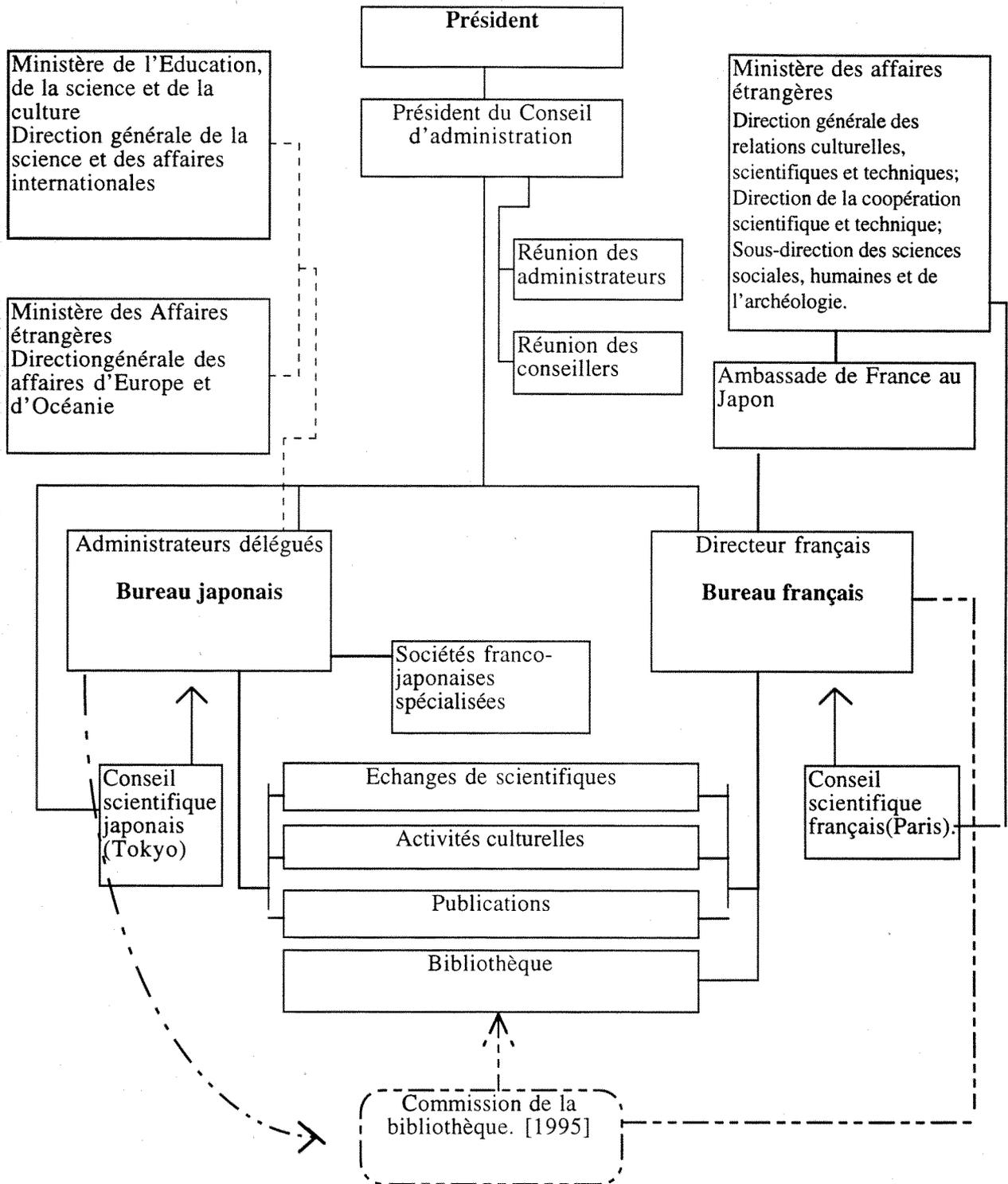
Organigramme de la Maison franco-japonaise: le point de vue japonais en 1987.

Source:

La maison franco-japonaise. Brochure de présentation. Imprimée au Japon, septembre 1987. [Document rédigé par Sakai, Mitsuo, administrateur délégué.]



Organigramme de la Maison franco-japonaise: essai de représentation de l'état actuel des choses.



La Maison franco-japonaise est présidée par un Japonais: c'était, lors de la création de la Maison, le Prince Kan-in, déjà mentionné. C'est aujourd'hui S. A. I. la Princesse Takamatsu, qui a comme il se doit inauguré les nouveaux bâtiments le 23 mai dernier, comme elle l'avait déjà fait en compagnie du Prince Takamatsu pour la précédente maison, en 1960. - A ses côtés figure un Président d'honneur: Claudel, en 1924, naturellement; puis l'ambassadeur de France; on notera que dans l'organigramme de 1987 ici reproduit, cette présidence est tellement honorifique qu'elle n'apparaît même pas¹⁴. Le Président du Conseil d'administration est japonais: c'est actuellement M. Sumita, ancien président de la Banque du Japon¹⁵. Trois des vice-présidents, sur quatre, sont japonais.

Comme il est de tradition au Japon, la décision est collective: elle dépend d'une vaste assemblée de conseillers (trente à soixante) nommés par le Président, qui élisent des administrateurs délégués (douze à vingt, selon Franck et Iyanaga; sept aujourd'hui). Deux d'entre eux se chargent du travail quotidien. L'une des conséquences de cette organisation est qu'il est difficile d'identifier un responsable et un interlocuteur privilégié.

Deux bureaux, qui ne sont symétriques que sur le papier, sont constitués: un bureau japonais, et un bureau français, à la tête duquel se trouve le directeur français.

Ce titre de directeur français ne s'est d'ailleurs pas imposé sans difficultés. Apparemment, les Français estimaient implicitement, avant l'ouverture de la Maison, que le directeur envoyé de France exercerait une autorité d'ensemble sur l'établissement. Cela paraît un peu étrange, pour le moins, si on considère que la plus grande partie des ressources financières étaient fournies par le gouvernement impérial, ainsi que par des capitaux privés japonais, et que l'immeuble lui-même qui allait être le siège de cet établissement était mis à sa disposition par la générosité d'un Japonais.¹⁶ Le statut du directeur resta dans le flou jusqu'à février 1926: lorsque le comité de Paris (c'est-à-dire l'actuel conseil scientifique) voulut clarifier la situation, "le partenaire japonais (...)

¹⁴ Je n'ai pas cru indispensable non plus de la rajouter dans l'organigramme actualisé.

¹⁵ Il y a à la Maison franco-japonaise une tradition qui consiste à confier la présidence à de hautes notabilités: après le vicomte Shibusawa, fondateur, le baron Furuichi (1932-1934), le baron Tomii (1934-1935), juriste, le baron Wakatsuki (1936-1946), juriste; plus de nobles après la guerre: mais le juriste Yamada Saburô (1946-1962), Ishikawa Ichiro (1962-1966), notabilité du monde de la technologie et des affaires (selon Franck et Iyanaga p. 6), président de la "Fédération des organisations économiques"; Ishizaka Taizô (1966-1975), également président de la Fédération des Organisations économiques, qui patronna l'Exposition universelle d'Osaka en 1970; Uemura Kogoro (1975-1978), Masamune Isao (1978-1992); et aujourd'hui Sumita Satoshi, ancien président de la Banque du Japon. - Comme le notent Franck et Iyanaga p. 88 pour 1970, "les (...) vice-présidents [de leur côté] sont essentiellement des personnalités apportant à la Maison une caution morale et *financière*" [je souligne]: car la Maison est assez riche, semble-t-il (en dépit de difficultés financières fréquentes, et aggravées par le récent déménagement), mais a besoin du soutien de mécènes.

¹⁶ La première Maison franco-japonaise fut mise gratuitement à la disposition des organisateurs par un homme d'affaire francophile, Murai Kichibei.

protest[a] avec vigueur”¹⁷. Claudel régla les choses, ou voulut le faire. “Il est bien évident, écrivait-il le 26 juin 1926 à Kijima Kôzo, administrateur gérant de la Maison, que le directeur français n’a ni le pouvoir ni les moyens de s’immiscer dans l’administration de la Maison franco-japonaise dont le Gouvernement Impérial, de concert avec votre Comité, fournit le budget. D’autre part, continuait-il, il doit être également bien compris que le Comité Japonais n’a pas à s’immiscer dans la direction intellectuelle et scientifique de cette même maison (...) De même en effet que les dépenses de la Maison, considérée comme fondation matérielle, sont supportées par le Japon, de même les appointements des pensionnaires et du directeur sont payés par la France. Il est bien entendu qu’en pratique cette démarcation sera quelquefois difficile à faire¹⁸ (...) Il y a donc dans la Maison franco-japonaise deux choses qu’il faut distinguer: le contenant et le contenu. (...) L’un est administré par un Japonais, l’autre est dirigé par un Français. En effet, (...) on administre des biens et on dirige des personnes.”¹⁹

Je m’excuse d’avoir cité longuement ce beau morceau de rhétorique: mais il me semble formuler de manière exemplaire, non sans rouerie, le problème majeur de la Maison franco-japonaise. La “démarcation” entre le “contenant “ et le “contenu” n’est en fait réalisable aisément que lorsqu’il y a un accord des deux parties; mais si un conflit d’intérêt survient, on s’engage inévitablement, avec un pareil dispositif, dans des complications inextricables allant jusqu’au blocage.

C’est en tout cas à la suite de ce premier problème que Claudel obtint pour le directeur français qu’il fût membre de droit du Conseil d’administration: il en est le quatrième vice-président. Apparemment il s’agit plutôt d’un titre honorifique que d’un pouvoir réel. Les Japonais, de leur côté, donnent ou refusent leur agrément lors de la nomination d’un nouveau directeur. Il ne s’agit pas d’un véritable droit de veto, mais le pouvoir qu’ils ont de la sorte est réel; et semble-t-il pas illégitime, puisqu’il s’agit jusqu’à nouvel ordre de désigner un hôte des Japonais.

Voici en quels termes le *Rapport d’activité de la Maison franco-japonaise* définit les fonctions du directeur: “Le directeur gère le cadre dans lequel travaillent aujourd’hui une quinzaine de chercheurs, mais dans cette institution unique au monde la gestion très “politique” des rapports profondément déséquilibrés avec la partie japonaise (pas d’instance paritaire de consultation hormis, depuis 1995, un comité paritaire de la bibliothèque, et peut-être bientôt la même chose pour l’Institut franco-japonais, le centre

¹⁷ Franck-Iyanaga, p. 26.

¹⁸ Certes!

¹⁹ Maison franco-japonaise, archives du Bureau français. Cité in Franck-Iyanaga, p. 26.

culturel, placé théoriquement sous la houlette de la MFJ) est une tâche essentielle du directeur, avec le travail administratif(...)"²⁰.

L'organigramme de 1987 fait état d'un conseil scientifique unique, dépendant à la fois du bureau japonais, du bureau français et des sociétés franco-japonaises. Il s'agit visiblement de souligner, pour la galerie, la coopération qui devrait régner dans une Maison "franco-japonaise". Toujours est-il que la situation réelle est différente: il y a deux conseils distincts, l'un japonais, l'autre français, qui institutionnellement au moins ne se connaissent pas. J'ai peu d'informations sur le conseil scientifique japonais et ne garantis pas que la position que je lui ai assignée dans l'organigramme est exacte²¹; il a cependant été mis sur pieds par le Conseil d'administration, et doit donc en dépendre. Sa création remonte à 1964, à une époque où un effort de concertation a été fait pour l'échange de personnalités scientifiques entre les deux pays, mais si je comprends bien Franck et Iyanaga, n'a effectivement commencé à fonctionner qu'en 1970.²² Son rôle scientifique est en fait très limité - comme la fonction scientifique de la "Maison franco-japonaise japonaise" elle-même, d'ailleurs. Le directeur français en est membre, seul Français sur huit personnes. Le conseil français, quant à lui, se réunit à Paris. Il a été créé à l'initiative de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques: constitué de personnalités scientifiques reconnues, de représentants du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, d'anciens ambassadeurs de France au Japon et d'anciens directeurs français, il n'est pas un organisme de gestion. Il n'a qu'une fonction consultative, lors de la nomination du directeur et des pensionnaires, et, semble-t-il, limitée, malgré la renommée de certains de ses membres (Pierre Bourdieu, Jacques Robert, Augustin Berque, le directeur de l'École française d'Extrême-Orient, etc.). En outre, tout le monde n'est pas convaincu que cette structure, qui certes fait chic, soit très adaptée à cette institution particulière qu'est la Maison franco-japonaise. En particulier, pour la nomination de pensionnaires, il paraît douteux qu'un organisme pluridisciplinaire soit le mieux adapté, même s'il peut donner un avis utile pour ce qui concerne l'équilibre entre les disciplines: que peut dire un juriste de la nomination d'un orientaliste, ou un sociologue de celle d'un historien-géographe? Et il n'est pas sûr non plus que les candidats de l'université soient les mieux à même de *gérer*, politiquement notamment, une institution qui en a le plus grand besoin.

²⁰ Maison franco-japonaise. Rapport d'activité de la Maison franco-japonaise (Partie française), 1995.

²¹ Curieusement, d'ailleurs, les livraisons successives du *Résumé du ...ème rapport annuel de la Maison franco-japonaise* sont muettes sur les activités de ce conseil scientifique, dont je ne trouve qu'une mention (68è rapport) selon laquelle il s'est réuni "plusieurs fois" au cours de l'année écoulée.

²² Franck-Iyanaga, p. 79, et n. 191.

Les sociétés franco-japonaises spécialisées ont un pouvoir réel assez important dans le fonctionnement de l'établissement. Elles ne font pas partie de la Maison franco-japonaise, mais y sont affiliées, ce qui leur donne la possibilité d'utiliser les locaux de la Maison. Au nombre de vingt-six actuellement, elles concernent les disciplines les plus variées: biologie, sciences pures et appliquées, sociologie, théâtre, pharmacie, philosophie, gestion - il y a même une société franco-japonaise de bibliothécaires. Leurs membres ont tantôt une activité professionnelle en relation directe avec la France (littérature française, par exemple), tantôt s'intéressent à la France pour une raison ou pour une autre (gestion, pharmacie...) Elles rassemblent plus de cinq mille personnes²³. Une fois par an, les présidents sont réunis en présence des administrateurs de la Maison. Leur position dans l'organigramme de 1987, qui les fait apparaître comme le symétrique du conseil scientifique paraît trompeuse²⁴. Aujourd'hui, en tout cas il en semble pas que le lien qui les réunit au bureau français se justifie²⁵. Que sont en réalité ces sociétés? Il faudrait les connaître mieux que je ne le fais pour le dire, et avoir accès à leurs publications, presque intégralement rédigées en japonais²⁶. Elles sont définies comme "contribu[ant] à la promotion des relations scientifiques entre la France et le Japon ainsi qu'au développement des recherches dans chaque discipline."²⁷ Il faudrait avoir accès à leurs publications pour en juger. Les activités d'échanges sont réelles (invitation de personnalités françaises,

²³ Cinq mille trois cents en 1987 (La maison franco-japonaise. Brochure de présentation, imprimée au Japon, septembre 1987. P. 12)

²⁴ Elle l'est du moins *aujourd'hui* : il semblerait que la participation de la France aux activités de ces sociétés ait varié avec le temps de façon assez considérable - y compris financièrement. Capitant, durant son directorat après la guerre, a "créé ou réactivé" bon nombre d'entre elles, selon Iyanaga Shôkichi (*Mes souvenirs de la Maison franco-japonaise...*, p. 65). Il en a été de même pendant le directorat de Jacques Magaud. Mais sur ce point comme sur bien d'autres, les archives me manquent pour apporter des preuves.

²⁵ Il est intéressant de noter que les *Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise* de 1990 et 1991 - contrairement aux précédents - consacrent 9 et 8 pages aux Sociétés franco-japonaises, quand les précédents n'en disent pas un mot, pas plus que celui de cette année. Écho, sans doute, des hauts et des bas de la politique française dans ses relations avec elles, selon les directeurs... Hubert Ceccaldi, responsable des rapports de 1990 et 1991 semble avoir été un enthousiaste des Sociétés: "Les Sociétés ne demandent qu'à être sollicitées, et leur réponse est immédiate, quel que soit le problème posé (...) Sous la pression des nécessités de la recherche et des échanges franco-japonais, de nouvelles relations, plus étroites, se sont établies entre le Comité scientifique de la Maison franco-japonaise, et les Sociétés franco-japonaises spécialisées dont les activités étaient assez indépendantes jusque là." Il est un peu difficile de distinguer dans ce rapport de 1991 la réalité et la phraséologie. En tout cas, la coopération, à l'heure actuelle, ne saute pas aux yeux du nouvel arrivant.

²⁶ On compte une grosse vingtaine de bulletins, parmi lesquels, par exemple: Études de langue et littérature française / Société de langue et littérature française. - Tokyo: Librairie Hakushima. - ISSN 0425-4929

La mer / La société franco-japonaise d'océanographie. - Tokyo. - ISSN 0503-1540

Bulletin de la société franco-japonaise de gestion. - ISSN 0915-1206

Bulletin médical franco-japonais. - ISSN 0007-4705

Bulletin de la société franco-japonaise des bibliothécaires et des documentalistes. - ISSN 0916-7684

²⁷ La maison franco-japonaise. Brochure de présentation, imprimée au Japon, septembre 1987. - P. 12.



organisation de colloques au Japon ou en France). - On dit, et c'est le pourquoi de ces précautions oratoires, que leur fonction principale est à usage interne, si je puis dire: il s'agirait de groupes de relations, auxquels il faudrait appartenir pour mener sa carrière. Ce n'est pas forcément contradictoire avec une activité scientifique réelle: mais l'activité scientifique, dans ce cas, n'est pas non plus nécessaire, sinon pour préserver les apparences²⁸.

Les tutelles gouvernementales ne sont pas non plus symétriques: alors que le Ministère français est le supérieur effectif du bureau français, le Ministère japonais, qui n'est pas le seul contributeur au financement de la partie japonaise n'a semble-t-il qu'une "certaine tutelle sur la gestion", pour reprendre l'expression de Franck et Iyanaga²⁹

Enfin, on notera quelle est la position de la bibliothèque: l'organigramme de 1987 montre sa dépendance à l'égard du bureau japonais comme du bureau français. Ici l'ambiguïté quant au processus de décision touche à son comble. Qui décide de la politique de la bibliothèque? Les fonds sont acquis sur des crédits français, qui ont également financé la majorité des meubles. L'immeuble et les compactus sont fournis par les Japonais. Le personnel est payé par le Ministère français, mais il est japonais, et ses membres appartiennent, accessoirement (mais est-ce vraiment accessoire?) à la société franco-japonaise de bibliothécaires, une de ces sociétés dont on a dit qu'elles ont un certain pouvoir sur le devenir de l'établissement. Le bureau français affirme à présent que la bibliothèque lui appartient: les Japonais (bibliothécaires compris) n'en sont visiblement pas si sûrs. Il ne semble pas, par ailleurs, que cet organigramme proposé en 1987 ait suscité une quelconque hostilité française: il était probablement admis que la bibliothèque appartenait à la Maison dans son ensemble, et on s'entendait à la bonne franquette, et au jour le jour, pour la gérer.

Franck et Iyanaga n'évoquent pas explicitement la forme du processus de décision à la bibliothèque. On pourrait en conclure mesquinement que personne, peut-être, n'y décidait rien à l'époque. Cependant, ils se félicitent de la composition encyclopédique du fonds, et justifient en ces termes leur approbation: "Il importe en effet que sa composition ne pâtisse pas trop des fluctuations résultant de la présence, à tour de rôle, de directeurs et de pensionnaires appartenant à des disciplines très diverses. Les Sociétés affiliées à la

²⁸ M. Ansart, qui confirme ce fonctionnement "clanique" des sociétés, fait remarquer que l'idée de s'appuyer sur elles en comptant ainsi établir un réseau efficace au Japon est un leurre: cela reviendrait à s'enfermer, en fait, et à se priver de la possibilité de constituer soi-même son réseau d'interlocuteurs. Il y a de multiples sociétés savantes au Japon: il ne faut donc pas chercher une forme de centralisation des contacts, mais au contraire accepter la multiplicité de ces structures et s'y frayer des accès.

²⁹ p. 15, op. cit.

Maison, qui représentent autour de celle-ci un large éventail de spécialités constituent fort heureusement un palliatif à cette situation, par définition, instable du personnel scientifique français, et *peuvent toujours* servir de conseillères à la bibliothèque dans les moments où elles manquent d'avis compétents pour effectuer des choix en certains domaines."³⁰ J'avoue que le "*peuvent toujours*" me laisse rêveur. On ne fait pas une politique avec des "*peuvent toujours*". - On aura l'occasion de constater plus loin qu'en effet, de politique, il n'y en avait pas.

Pour autant qu'il soit possible de le savoir, une situation de conflit n'étant évidemment pas favorable à la réunion d'une information sereine et fiable, la question de la propriété de la bibliothèque, et, en conséquence, celle du pouvoir de décision pour ce qui la concerne, ne s'est réellement posée que très récemment. Ce revirement daterait de la direction d'Hubert Ceccaldi (1988-1992). Auparavant, tout le monde s'est contenté de son statut plus qu'incertain. Quoi qu'il en soit, les Français revendiquent aujourd'hui fortement la propriété de ce fonds, et le droit d'y faire ce qui leur semble bon.

Enfin, la commission de la bibliothèque s'est réunie pour la première fois le 15 juin dernier³¹. "Organe de consultation", elle permettra, selon le compte-rendu du bureau français, "aux différentes parties de donner un avis sur la nécessaire évolution de la bibliothèque."³² Cet organisme paritaire est présenté on ne peut plus clairement dans le dernier rapport d'activité de la Maison comme relevant de la partie française: la moitié de ses membres sont nommés "sur recommandation de la partie japonaise", mais ils sont, comme les Français, "choisis par le directeur"³³. Elle a cependant été créée en réponse à des demandes de la partie japonaise. Il faut y voir une tendance à la formalisation des relations entre Français et Japonais, qui va de pair avec un effort pour affirmer davantage l'autorité du bureau français; la mission et la composition de cette commission ont reçu l'aval du ministère.

On apprend paraît-il au Japon que la France est une société de contrat. Cette définition, qui éclaire par contraste l'état d'esprit des Japonais comme des Français, invite à la prudence dans le jugement à porter sur l'organisation administrative de la Maison. Le juridisme français a-t-il cours ici? On notera, c'est peut-être une part de la réponse, que le statut juridique de la Maison franco-japonaise est, pour sa partie japonaise, "extrêmement

³⁰ p. 99, op. cit. - Je souligne.

³¹ Il a existé, lorsque M. Ceccaldi était directeur, un comité où il était le seul représentant français parmi quinze Japonais...

³² Maison franco-japonaise. Bureau français. Commission de la bibliothèque: réunion du 19 juin 1995. Compte-rendu dactylographié.

³³ Rapport d'activité de la Maison franco-japonaise..., 1995, p. 44.

élaborée”³⁴. Quoi qu’il en soit, la situation de mésentente qui règne actuellement entre les partenaires des deux pays rend bien ironiques, a posteriori du moins, les considérations de Jacques Robert sur la Maison qu’il a dirigée³⁵, considérations que reprenaient à leur compte Franck et Iyanaga³⁶: “A quoi tient sa réussite? Essentiellement à l’absence de toute constitution écrite précisant les modalités exactes de la collaboration franco-japonaise, à la souplesse de son fonctionnement, à la non-codification de ses règles.” On ne peut sembler-il que regretter, au point où nous en sommes, que les règles n’aient pas été plus clairement formulées en temps utile, c’est-à-dire avant la survenue de conflits sérieux. Le modèle que proposait la mission universitaire de 1919 - celui des Écoles de Rome et d’Athènes - paraît enviable, dans la mesure où ces établissements jouissent d’une situation juridique claire. Perpétuels invités sans statuts juridiques au regard du droit japonais³⁷, les Français, en tout cas, semblent en ce moment assez las d’une hospitalité qui ne leur laisse qu’un pouvoir incertain. - Serait-il temps encore d’élaborer les règles manquantes? Il faudrait pour cela, à tout le moins, que la fonction de la Maison franco-japonaise soit claire, et fasse l’objet d’un accord entre les partenaires.

3.3. **Une fonction devenue bien difficile à cerner**

3.3.1. **Fonction du point de vue français**

3.3.1.1. *recherche*

Pendant de nombreuses années, la Maison franco-japonaise a apparemment rempli la mission que lui avaient attribuée ses fondateurs. Dans un pays lointain, avec lequel les contacts n’étaient matériellement pas faciles, elle a permis à de nombreux chercheurs de faire leur travail dans de bonnes conditions. Bon nombre des grands noms de l’orientalisme en ont bénéficié. Autant qu’un non-spécialiste du domaine puisse en juger, l’oeuvre accomplie est très honorable³⁸. En outre, à une époque où le Japon n’occupait pas la

³⁴ Franck et Iyanaga, p. 29.

³⁵ de 1962 à 1966.

³⁶ p. 30

³⁷ Comme le dit le *Rapport d’activité... 1995*, la partie française est “hébergé[e] dans les locaux de la Nichi-futsu Kaikan zaidan hôjin [Maison franco-japonaise]” (p. 4)

³⁸ A titre d’indice, ce qui suffira dans ce travail qui ne prétend nullement évaluer l’oeuvre scientifique de l’institution, j’ai compté le nombre de références issues des publications de la Maison franco-japonaise dans la bibliographie sélective de *La civilisation japonaise*, de Vadime et Danielle Eliseeff, que j’avais sous la main (bibliographie établie en 1974). Vingt-trois références sur deux cent quarante et une: ce n’est pas négligeable du tout, dans une bibliographie internationale. Naturellement, on n’a ici une petite idée que des domaines de recherche qui intéressent les auteurs.

position dominante qui est aujourd'hui la sienne, la Maison fournissait au Japon une aide scientifique française, intérêt diplomatique sans doute non négligeable

La succession des directeurs met en évidence l'encyclopédisme des activités, telle qu'il a été voulu par les fondateurs.³⁹ - Les disciplines représentées par les pensionnaires successifs sont encore plus variées⁴⁰.

Mais à tous égards la situation d'aujourd'hui est différente. Un changement d'orientation s'est fait sentir à partir, semble-t-il (renseignement fragile), de la direction de Jacques Magaud (1979-1981), vers une spécialisation dans les seules sciences humaines - orientation pas très ferme, puisque parmi les directeurs suivants, on relève le nom d'un spécialiste de biologie marine, Hubert Ceccaldi⁴¹. Quoi qu'il en soit, elle est nettement

³⁹ Encyclopédisme, en dépit de la domination du droit, qu'il convient de relever pour mémoire. Sylvain Lévi, indianisme (1926-1928); Louis Blaringhem, biologie végétale (1928-1929); Joseph Hackin, archéologie (1930-1931); Léon Julliot de la Morandière, droit civil (1933-1936); Léon Mazeaud, droit civil (1936-1939); Frédéric Jouon des Longrais, histoire de droit et des institutions français et anglais (1939-1946)³⁹; Louis Renou, indianisme (1954-1956); René Capitant, droit (1957-1960); Hubert Brochier, économie (1960-1962); Jean Delsarte, mathématiques (1962-1965); Jacques Robert, droit public (1966-1968); Alexis Dollander, embryologie (1969-1971); Bernard Franck, histoire et philologie japonaise (1972-1974); Michel Lesage, droit (1974-1977); Robert Guerneur, physique (1977-1979); Jacques Magaud, démographie (1979-1981); Léon Vandermeersch, sinologie (1981-1984); Augustin Berque, géographie, études japonaises (1984-1988); Hubert Ceccaldi, biologie marine (1988-1992); Olivier Ansart, histoire des idées au Japon - et conseiller des Affaires étrangères, le premier diplomate à diriger la Maison franco-japonaise (1992-1995).

⁴⁰ En 1974, Franck et Iyanaga dressaient par disciplines le bilan suivant pour les années 1954 à 1974⁴⁰:
Orientalisme: 17 pensionnaires (Japon: 7; Chine et Asie orientale: 10)

Art et sciences humaines divers (architecture, géographie, sociologie, économie): 5 pensionnaires;

Médecine: 1 pensionnaire;

Mathématique: 1 pensionnaire;

Physique: 5 pensionnaires;

Chimie-physique (sic): 1 pensionnaire;

Zoologie: 1 pensionnaire;

Mines, ponts-et-chaussées: 4

Ingénieur-chimiste: 1 pensionnaire;

Ingénieurs agronomes, aquaculteurs: 3

Je n'ai pas jugé utile d'être exhaustif dans ce répertoire des disciplines couvertes au fil des années. Il ne s'agit ici que de donner les informations nécessaires à une évaluation juste du revirement récent.

⁴¹ Lequel directeur, dans *Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise*, n°6 (année 1992), écrivait que la Maison franco-japonaise doit retenir "cinq grands pôles (...)

- pôle informatique - intelligence artificielle - mathématiques - matériaux - techniques industrielles, etc.

- pôle sciences de la vie (...)

- pôle économie, politique - gestion - sciences juridiques, etc.

- pôle sciences sociales et humaines (...)

- pôle études orientales - japonologie - étude des religions - sciences historiques - histoire de l'art - archéologie, etc." (p. 4)

"Il en découle que même la documentation est désormais acquise de façon plus sélective autour de chacun de ces cinq grands thèmes." [sic] (ibid.)

Passons sur l'irréalisme de telles propositions, approuvées d'ailleurs par le conseil scientifique - rien n'est dit en effet sur les moyens nécessaires pour les mettre en oeuvre. Cela donne en tout cas une idée précise de l'état d'esprit de la direction il y a seulement quatre ans, et permet là encore de mesurer le changement survenu depuis lors.

Mais il y a plus: car au-delà de ce qui est voulu, il faut poser la question de ce qui est souhaitable. A-t-on encore besoin aujourd'hui d'une Maison au Japon qui accueille les chercheurs français, et leur assure le gîte et le couvert, comme en 1924? - Pour le gîte et le couvert, il y a longtemps que la Maison ne les assure plus, et que les pensionnaires ne résident plus dans des appartements qu'elle fournirait. Elle offre encore, certes, un "support logistique", comme on dit dans la langue des ministères, sous la forme principalement d'une salle équipée d'ordinateurs, d'un fax, de téléphones, et d'une photocopieuse. Elle leur offre aussi la possibilité de publier assez facilement dans la revue *Ebisu*. Mais on conviendra que ces facilités matérielles ne sont pas très difficiles à trouver ailleurs: tout le monde a un ordinateur et beaucoup ont un fax. Quant à la revue, il n'est pas évident qu'une revue qui publie trop facilement des articles maison soit très favorable à la qualité desdits articles: ce sont tout de même la sévérité scientifique de la sélection et la concurrence qu'elle entraîne qui font les grandes revues. Surtout, les chercheurs avec qui j'ai pu discuter sont unanimes pour dire qu'il est tout à fait possible aujourd'hui de travailler sur le Japon sans être dans une institution française: l'université japonaise propose suffisamment de postes et de bourses pour cela. Or, si on veut connaître le Japon, il est de toute évidence préférable de s'y immerger, plutôt que de demeurer dans le milieu protégé de la Maison franco-japonaise. Les mêmes chercheurs déplorent que la Maison soit incapable de les aider substantiellement à bâtir le réseau de relations indispensable à leur travail, ce qui constituait l'un des objectifs explicites des fondateurs. Ce n'est pas dans ses murs, ni grâce à elle, qu'ont lieu actuellement les échanges les plus fructueux.

De ce point de vue, la Maison franco-japonaise apparaît comme une institution qui a fait son temps, comme la survivance d'une époque qui n'est plus⁴⁵.

3.3.1.2. *diffusion de la culture française*

Le Rapport d'activités ...1995 est lapidaire lorsqu'il évoque les actions de la Maison destinées au grand public. En voici le texte intégral:

"CONFÉRENCES GRAND PUBLIC

A côté des exposés scientifiques qui sont le travail essentiel du Bureau Français, des conférences détachées des programmes de recherche sont organisées lors de la venue au Japon de personnalités françaises de premier plan."⁴⁶

La liste de ces conférences n'est même pas donnée dans le rapport.

⁴⁵ Cela ne remet évidemment pas en question le bien-fondé de crédits permettant à des chercheurs français de travailler au Japon.

⁴⁶ p. 45.

Cela mérite d'être fortement souligné: en effet, Hubert Ceccaldi écrivait encore, quatre ans plus tôt, que "l'une des activités primordiales [de la Maison franco-japonaise] est celle des conférences", en direction d'"un public d'intellectuels et de scientifiques japonais qui fréquentent la Maison franco-japonaise", mais aussi de "la communauté francophone" en général.⁴⁷ C'était la position initiale des Français: "Ces conférences (écrivait Claudel à propos de "l'enseignement" que devraient donner, selon lui, les pensionnaires de la Maison), tout en portant sur des objets spéciaux seraient faites de manière à pouvoir instruire et intéresser le grand public."⁴⁸ On doit voir là la manifestation d'un changement de politique: la Maison franco-japonaise est un organisme de recherche, pour lequel les actions en direction du grand public sont secondaires, sinon parasites.

3.3.1.3. *documentation*

Depuis le projet initialement formulé par Claudel en 1921 d'une "bibliothèque pourvue d'une riche documentation que le Gouvernement français s'efforcera de fournir"⁴⁹, et qui aurait été une pièce non négligeable du dispositif de coopération entre Japonais et Français, que s'est-il passé? Il n'est pas question d'entreprendre l'histoire du fonds. La situation, à ce stade du travail, peut se formuler en quelques mots: il n'y a jamais eu de politique documentaire cohérente à la Maison franco-japonaise, si on en juge par son état actuel. La visée encyclopédique de la Maison ne semble jamais avoir été accompagnée des moyens importants qui auraient été nécessaires pour construire une bibliothèque honorable dans toutes les disciplines. Ce ne sont pas en revanche les bonnes paroles qui ont manqué sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, si la documentation avait été l'une des fonctions importantes de la Maison, ce serait là un échec flagrant. On aura abondamment l'occasion de revenir sur ce bilan.

*

Cet organisme aux contours flous coûte annuellement à la France 3,2 millions de francs par an, essentiellement des dépenses de personnel⁵⁰. Il serait le plus onéreux des instituts de recherche français à l'étranger. Le cadeau que représente l'hospitalité des

⁴⁷ Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise, n° 6 (année 1991), p. 5. On ne comprend pas très bien d'ailleurs le pourquoi de cette restriction, puisque les conférences sont souvent l'objet d'une traduction simultanée.

⁴⁸ Notes sur la Maison de France, 1921, archives du directeur français. Cité in Franck et Iyanaga, p. 9.

⁴⁹ Notes sur la Maison de France, 1921, archives du directeur français. Cité in Franck et Iyanaga, p. 910.

⁵⁰ 7 883 250,00 en 1992, salaires des Français inclus.

Japonais coûte donc relativement cher. Ce ne serait pas beaucoup si l'efficacité de la présence française était évidente; c'est cher si elle est peu utile⁵¹.

3.3.2. Fonction du point de vue japonais: hypothèses

Les contacts avec la partie japonaise étant limités et difficiles à l'heure actuelle, je m'en tiendrai à des hypothèses pour ce qui est de la fonction de la Maison franco-japonaise du point de vue japonais⁵². Une chose paraît certaine: les objectifs des Japonais, s'ils ont sans doute longtemps coexisté de façon satisfaisante avec ceux des Français, sont aujourd'hui en conflit avec eux. Les fluctuations des positions françaises n'ont sûrement pas dû arranger les choses: que faire avec des partenaires qui changent tout le temps d'avis?

Quels sont les enjeux de la Maison pour les Japonais qui en acceptent la charge? Sans doute essentiellement des enjeux honorifiques. Le lustre de l'histoire (Claudel et Shibusawa, Shibusawa et Claudel) s'attache aux fonctions des responsables. Mais il ne semble pas qu'une réflexion de fond soit menée sur l'utilité de la Maison, qui serait vue comme un "but en soi", ou à laquelle on attribuerait des fonctions assez vagues de centre culturel (d'où des difficultés avec l'Institut, qui, lui, remplit *effectivement* ce rôle.)

Du côté japonais, l'objectif initial de coopération encyclopédique reste d'actualité. Cela ressort très clairement du compte-rendu de la Commission de la bibliothèque - la seule instance paritaire, rappelons-le, qui s'est réunie pour la première fois en juin dernier. La douloureuse question des éliminations y ayant été évoquée, voilà quelle fut la réaction de M. Akiyama Terukasu, administrateur délégué de la Maison franco-japonaise, et président du Conseil scientifique (japonais): "M. Akiyama rappelle que la Maison franco-japonaise est une fondation dont la vocation est d'être un lieu d'échange pour les scientifiques japonais et français de toutes disciplines. Elle doit garder ce caractère; l'élimination des sciences exactes et naturelles lui semble regrettable."⁵³ Et M. Iyanaga Shôkichi, membre du Conseil scientifique de la Maison lui aussi et ancien administrateur délégué, renchérit: "M. Iyanaga, intervenant en tant que haut conseiller et en tant que mathématicien, (...) s'il ne s'oppose pas à une certaine spécialisation dans les disciplines sélectionnées par le ministère français, (...) souligne que la moitié des sociétés franco-japonaises sont scientifiques et, pour

⁵¹ Les besoins selon M. Ansart: des chambres; des séminaires à accès réservé; des locaux de bureaux pour des organismes français de recherche. Une fonction d'observatoire de la recherche japonaise serait aussi utile, selon lui.

⁵² La série des *Résumé du ...ième rapport annuel de la Maison franco-japonaise*, presque les seuls documents japonais rédigés en français auxquels j'ai eu accès, sont extrêmement peu informatifs.

⁵³ Maison franco-japonaise. Bureau français. Commission de la bibliothèque: réunion du 19 juin 1995. Compte-rendu dactylographié. P. 3.

cette raison, considère que la bibliothèque doit conserver des ouvrages scientifiques, spécialement dans le domaine des sciences naturelles.”⁵⁴

Il faut noter que les échanges scientifiques, par l’intermédiaire des sociétés franco-japonaises, ont toujours lieu, effectivement, dans des disciplines diverses⁵⁵. Un certain trouble semble en ce moment agiter le Bureau japonais: la Maison, qui a longtemps hébergé gratuitement les sociétés, voire a jouée envers elles le rôle d’un bailleur de fonds, leur demande à présent un loyer⁵⁶. Indice de difficultés financières sérieuses? Changement de stratégie, si tant est qu’il y en ait une réellement? Je n’en sais rien. En tout cas, cette nouveauté, on s’en doute, ne satisfait pas tout le monde.

Quant à la coopération avec le Bureau français, s’il s’agit encore de coopérer, on ne coopère pas tout seul, et les Français ont changé d’avis, sans que les Japonais en prennent acte véritablement. - Reste à savoir d’ailleurs dans quelle mesure ce revirement a été négocié avec eux: guère, apparemment.

On notera au passage ce point essentiel pour nous, que c’est à la bibliothèque que la dissension apparaît le mieux. Car les chercheurs peuvent faire leurs petites affaires d’un côté, les Sociétés franco-japonaises d’un autre, et la Maison franco-japonaise organiser des conférences dans son coin, sans que l’absence de contacts entre eux se voit trop. En revanche, quand il s’agit de savoir quel fonds d’ouvrages doit posséder la Maison, les deux partenaires sont également concernés. Contenant ou contenu, une bibliothèque? La distinction de Claudel ne fonctionne pas ici. Une bibliothèque, c’est indissolublement un lieu, une collection d’objets, un service dirigé vers un certain public. Il n’est pas du tout clair que les Français aient effectivement la haute main sur le principal espace public de l’institution dont ils sont les hôtes. Et il n’est pas difficile de comprendre pourquoi les Japonais tiquent lorsqu’il s’agit de transformer profondément le visage de cet espace public, puisque inévitablement l’image publique de *leur* Maison en est affectée.

Ce n’est pas, au demeurant, et pour ne pas encore parler du peu sémillant visage en question, que la bibliothèque soit fonctionnellement très nécessaire aux Japonais - sinon on les y verrait plus souvent. Mais la Maison franco-japonaise a-t-elle, de leur point de vue, beaucoup plus qu’un rôle symbolique? Ne s’agit-il pas, plutôt que d’un établissement destiné à produire une oeuvre scientifique réelle⁵⁷, d’une vitrine signifiant une volonté

⁵⁴ Rapport cité, p. 3 et 4.

⁵⁵ Colloque de mathématiques au mois de septembre, par exemple.

⁵⁶ Problème discuté le 26 juin 1995, lors de la réunion des présidents des sociétés et des administrateurs de la Maison.

⁵⁷ Le bulletin de la “Maison franco-japonaise japonaise”, si je puis dire, *Nichifutsu bunka*, est essentiellement occupé par les textes des conférences prononcées à la Maison franco-japonaise par les

somme toute abstraite de coopération, exprimant une francophilie que rien ne permet de mettre en doute, et qui sert presque accessoirement de support à des sociétés savantes japonaises, en premier lieu, et, en second lieu, à quelques scientifiques français? On pourrait en voir l'indice dans le petit nombre de chambres (trois)⁵⁸ réservées aux hôtes français dans les nouveaux locaux d'Ebisu, notamment, alors qu'il s'agit du point de vue français d'un des enjeux véritablement importants de leur présence; ainsi que dans l'absence de structures franco-japonaises effectivement actives pour ce qui concerne directement la recherche.⁵⁹

La Maison franco-japonaise, c'est aujourd'hui le mariage de la carpe et du lapin: derrière une façade bien fine, les partenaires y mènent chacun leur propre jeu, en se gênant plus qu'en s'aidant. Et chacune des deux parties est elle-même agitée intérieurement par des contradictions et des dysfonctionnements assez profonds. Telle est du moins l'impression que j'en retire après quelques semaines de fréquentation.

3.4. ***Ebisu: une nouvelle localisation qui révèle des conflits latents***

Le récent déménagement dans le quartier d'Ebisu a semble-t-il envenimé et compliqué la situation. Rien de surprenant qu'il ait été entrepris: un bâtiment ne dure pas longtemps au Japon. La Maison franco-japonaise a changé de localisation déjà en 1928, après la mort de Murai Kichibei, son premier mécène, puis un an plus tard lorsque la Société a acheté un terrain à Surugadai; en 1960, après un séjour intérimaire de deux ans à Akasaka, elle s'est réinstallée pour trente-cinq ans à Ochanomizu. Il était devenu inévitable de renouveler des locaux en mauvais état: selon Iyanaga Shôkichi⁶⁰, "le projet d'une nouvelle construction ou d'un déménagement a déjà commencé à être envisagé depuis l'époque du directorat de M. Vandermeersch", c'est-à-dire au début des années 80.

L'euphorie de la "bulle foncière" a sans doute joué un rôle important dans les décisions qui ont été prises. D'après Hubert Ceccaldi, "le terrain de l'emplacement actuel, à Ochanomizu, a été vendu 18 milliards de yens (800 millions de francs [...]). Ce quartier,

personnalités françaises ou japonaises qui y sont invitées. Sans nier que cela puisse présenter un intérêt réel, vu la qualité, souvent, de ces invités, on peut penser que le patchwork qui en résulte ne donne pas une revue d'une très grande qualité. - Il existe en outre une feuille périodique, *Nouvelles*, entièrement en japonais, que je ne peux évaluer, mais qui n'est pas une publication scientifique.

⁵⁸ Il y en avait cinq à l'origine dans le bâtiment précédent, pourtant plus exigu - puis trois seulement, mais vastes et pourvues d'un réel confort. Et il semble que les Japonais souhaitent désormais contrôler l'occupation des chambres restantes, ce qui risque de proposer une crise sérieuse - qu'on peut d'ailleurs souhaiter, en un sens -, parce que la possibilité de loger des chercheurs à Tôkyô à faible coût est un enjeu réel de la Maison, du point de vue des Français.

⁵⁹ Je parle de structures administratives, et n'inclue pas les séminaires effectivement franco-japonais, dont rien ne me permet de mettre en doute l'utilité pour la recherche.

⁶⁰ *Mes souvenirs de la Maison franco-japonaise...*, p. 69.

sous la pression des demandes du monde des affaires du centre de Tôkyô, perd peu à peu son caractère universitaire et culturel. Le terrain du nouvel emplacement choisi à Ebisu, a été acquis au prix de 12, 5 milliards de yens. La différence entre ces deux prix servira en grande partie à la reconstruction du nouvel immeuble de la Maison franco-japonaise.”⁶¹ Voilà quels étaient les espoirs qu'on pouvait nourrir en 1991. Il semble malheureusement qu'ils n'étaient pas fondés: après la bulle est venue la récession, et selon diverses sources, la bonne affaire s'est transformée en source de difficultés financières⁶². Il est certain en tout cas que l'opération a été décevante.

On n'a pas lésiné, il est vrai: les bâtiments nouveaux sont assez luxueux et d'une belle qualité architecturale. Le verre, largement utilisé, fait entrer la lumière en abondance. Mais la chaleur aussi: il est impossible, l'été, de ne pas utiliser en permanence l'air conditionné. Traditionnellement, le bureau japonais assumait les coûts de fonctionnement. Semble-t-il, il a entrepris récemment des démarches pour que ces charges soient désormais confiées au bureau français, dont le budget s'en ressentirait très cruellement (la première facture s'élève à 300 000 francs; j'ignore quelle période elle couvre: six mois au plus, de toute façon). Il est évident que ce genre de problème peut avoir de lourdes conséquences dans les relations déjà tendues des deux partenaires.

Le choix du quartier d'Ebisu paraît aussi discutable. Il est possible qu'Ochanomizu, comme l'écrit Hubert Ceccaldi, ait changé de caractère et devienne moins universitaire: mais il est certain qu'Ebisu ne l'est pas du tout. On y trouve de très nombreuses ambassades, mais peu d'institutions culturelles et universitaires. Pourquoi avoir choisi une telle localisation?

En outre, la disposition des locaux est telle que les bureaux français et japonais sont spatialement isolés l'un de l'autre: le sixième étage est français, les cinquième et quatrième sont japonais. On peut très bien, j'en ai fait l'expérience quotidienne, passer de longues semaines à la Maison franco-japonaise sans jamais rencontrer les personnes qui travaillent dans la partie japonaise, ou qui l'administrent - sinon dans l'ascenseur, lieu peu propice, en général, à l'établissement de relations satisfaisantes, ou lors de pots, qui sont déjà plus efficaces, certes. Et il n'existe pas, pour l'heure, de lieu de rencontre pour compenser ce cloisonnement: espérons que l'ouverture d'un restaurant au premier étage, très prochainement, viendra compenser cette lacune. Et enfin, la bibliothèque, dotée de

⁶¹ Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise, n° 6 (année 1991), p. 84.

⁶² Le projet initial prévoyait en fait deux bâtiments, dont une partie aurait été constituée de bureaux. Leur location aurait contribué au financement de la Maison. - Mais à Tôkyô comme ailleurs, il y a à présent des bureaux à ne plus savoir qu'en faire. Ajoutons au passage que dans les premiers projets, la bibliothèque n'occupait qu'un espace réduit, et non pas le coeur du bâtiment.

locaux pourtant très beaux et très vastes, paye assez cher son lustre nouveau. Nous y reviendrons: mais il faut noter dès maintenant que des décisions ont été prises, dont les conséquences sont très lourdes et sont tous les jours sensibles.

Dans *Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise* n° 6 (année 1991), Hubert Ceccaldi évoque la nécessaire "mutation intellectuelle" qui devait accompagner le déménagement, et se vante d'avoir "persuadé nos coopérants japonais de passer de la notion de *bibliothèque* à celle de *médiathèque* utilisant les technologies les plus récentes de l'audiovisuel. Persuadé aussi le Comité d'architecture de faire de cette médiathèque le centre du projet architectural et le point d'intérêt principal du nouveau bâtiment."⁶³ Tout cela est bel et bon: en revanche, il ne dit pas un mot des moyens qui auraient dû accompagner une semblable mutation. - En tout cas, la bibliothèque est désormais le centre architectural de la nouvelle Maison: c'est son entrée vitrée qu'on aperçoit lorsqu'on pénètre dans le bâtiment depuis la rue. Elle occupe la moitié du premier étage (c'est-à-dire du rez-de-chaussée), et tout le second. Les conséquences bibliothéconomiques seront étudiées plus loin: pour l'heure il est évident que le déménagement est une promotion pour la bibliothèque; et non moins évident qu'elle n'a pas les moyens d'assumer cette promotion, pourtant inscrite irréversiblement dans le verre, l'acier et le béton - et il est bien probable qu'il n'est pas utile de lui donner ces moyens. L'architecture constitue désormais, quoi qu'il en soit, la bibliothèque en problème inévitable, et durable, pour la Maison franco-japonaise.

3.5. ***La Maison franco-japonaise a-t-elle un avenir?***

On est probablement aujourd'hui à la veille d'une explication difficile entre les Français et les Japonais. Elle semble devenue inévitable à brève échéance. Et beaucoup de rancœur semble s'être accumulée. L'institution de coopération telle qu'elle survit actuellement a quelque chose de l'ectoplasme, malgré ses locaux tout neufs: a-t-elle un avenir? Lequel? Il est permis de se le demander.

Du point de vue français, la Maison franco-japonaise pourrait dans l'avenir:

- abriter les représentants de grands organismes de recherche français (INSERM, INSEE, CNRS, IFREMER), qu'il serait sûrement avantageux de regrouper (visibilité plus grande, coordination plus facile, sans parler des coûts vraisemblablement divisés);

⁶³ p 84-86. *Médiathèque* semble surtout faire allusion à une évolution vers l'utilisation plus importante des bases de données en ligne et de la documentation électronique, et non à ce qu'on entend par ce mot en France.

-
- constituer un centre de recherche sur le Japon, réunissant des pensionnaires et des chercheurs associés.

Si la tendance actuelle des Français à affirmer leur autonomie au sein de la Maison se confirme, la réponse dépendra de la volonté des Japonais de voir perdurer un établissement déjà vénérable, et des concessions qu'ils seront disposés à faire pour cela. On peut être francophile, au Japon: de là à accorder à des étrangers un pouvoir effectif, il y a un abîme que ne franchiront pas forcément les responsables de la Maison franco-japonaise. Mais elle dépendra aussi dans une large mesure de l'attitude du Ministère des affaires étrangères à l'égard de l'institution dont elle a la tutelle.

4. La Maison franco-japonaise et le Ministère des Affaires étrangères

La question des relations entre le Ministère des affaires étrangères et la Maison franco-japonaise est à mon sens particulièrement importante aujourd'hui, si, comme il semble, une certaine volonté d'action semble se confirmer au Ministère. Dans quel sens cette volonté ira-t-elle? Quelle est sa fermeté? Quelles relations entre la Maison et l'ambassade en découlera-t-il? Quelle sera, surtout, la conception de la recherche et de la gestion de la recherche qui sera défendue par le Ministère? On serait bien en peine de le dire aujourd'hui.

Si on en juge par le passé, on ne peut pas ne pas conserver une certaine méfiance à l'égard du Ministère: en quelques mots, celui-ci s'est pratiquement désintéressé de la Maison pendant de longues années (pas une seule inspection de 1973 à 1988); ensuite, pendant les années qui ont suivies, la violence des rapports rédigés n'a eu d'égal que la faiblesse des actes. Il faut donc attendre pour savoir si le Ministère a une volonté ferme. Ce n'est pas pleinement avéré pour l'instant, à mon sens.

Cependant, deux indices importants doivent déjà être soulignés, qui incitent à un certain optimisme: le premier est la nomination de M. Olivier Ansart en tant que directeur; le second, le choix, pour assurer l'intérim après son départ (le 1er octobre 1995), de M. Keriguy. La nomination de M. Ansart signifie, parce qu'il est diplomate et non pas (ou plutôt pas seulement) universitaire, une volonté de reprise en main de la Maison par le Ministère et l'ambassade; cette nomination a-t-elle été accompagnée d'un soutien politique suffisant? C'est une autre affaire. Elle aurait dû l'être, en tout cas, car le Bureau japonais rêvait (et rêve toujours) d'un directeur qui soit un grand savant, et un vieux savant, bref, une personnalité qui puisse surmonter la Maison franco-japonaise comme une cerise confite

surmonte un gâteau, et qui ne dérange pas: un directeur qui ne ressemble pas à cette image doit pouvoir compter sur le soutien effectif de l'administration française, sous peine d'avoir à affronter des difficultés insurmontables, quel que soit son talent. A quelques semaines du départ de M. Ansart, en parlant avec M. Akiyama, administrateur délégué de la Maison franco-japonaise, et président du Conseil scientifique, j'étais frappé de l'extrême rancœur encore perceptible dans ses propos: jamais les Japonais n'ont accepté qu'un diplomate devienne directeur. Son travail n'en a de toute évidence pas été facilité.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des relations avec le Bureau japonais, seule une volonté politique ferme peut et pourra faire que la Maison franco-japonaise serve efficacement la recherche française. Or, la succession de directeurs pas forcément aptes à gérer une institution, ou disposés à le faire, doit être regardée comme une des causes du marasme de la Maison. On ne peut donc que se réjouir si le Ministère veut y mettre un peu d'ordre.

La nomination de M. Keriguy, connue à la fin de mon séjour seulement - après bien des incertitudes -, semble témoigner d'une continuité dans les intentions du Ministère, ou du moins d'une volonté de continuité... La politique suivie par M. Ansart devrait être poursuivie dans ses grandes lignes par M. Keriguy: je me demande si, dans cette maison qui change de direction en moyenne tous les trois ans, ce ne sera pas une première. La tâche sera rude: si l'on parvient effectivement à engager la discussion, ce qui n'est même pas une évidence, elle sera longue et ardue.

A mon sens, il faut, s'il est possible, faire en sorte que la Maison franco-japonaise survive: au nom de son histoire, qui est une pièce non négligeable des relations diplomatiques franco-japonaises; et pour éviter des complications diplomatiques, qui ne pourraient que nuire, ensuite, à la recherche française.

Cependant il n'est pas absolument certain que cela soit possible; et on peut se demander si le Ministère, en laissant trop clairement sentir qu'il est disposé à tout pour assurer la survie de la Maison, ne risque pas de nuire à ses propres intérêts en se plaçant dans une position très faible pour les négociations: la situation actuelle ne doit pas durer; pour sauver la Maison franco-japonaise, il faut la modifier; et pour pouvoir la modifier, il faut peut-être accepter le risque d'une rupture effective.

Quelle liberté les Français pourront-ils avoir dans les discussions, quelle intransigeance dans leurs exigences? Là encore, on doit regretter l'absence d'une histoire objective et récente de la Maison franco-japonaise (si ce mémoire était à refaire, c'est cette tâche que je m'assignerai): en effet, j'ai eu l'impression que les Français ne connaissaient pas toujours parfaitement le passé de l'institution, et notamment les engagements que

d'autres Français avaient pu prendre avant eux. Notamment, si vraiment un directeur français a fait des pieds et des mains pour obtenir la construction d'une bibliothèque qu'on peut juger mal conçue, on se trouvera dans une position difficile si on réclame comme un dû sa révision: il faudra au moins reconnaître une responsabilité française dans les erreurs commises - et en assumer les conséquences, financières notamment.

On doit souhaiter que la Maison franco-japonaise, dans sa partie française, soit enfin pourvue d'un statut. L'un des enjeux sera la place de la recherche dans le cadre administratif défini: une recherche qui devrait conserver autant d'autonomie que possible, au sein d'une institution patronnée par le Ministère des affaires étrangères, dont la recherche n'est pas la mission. Il faudrait parvenir à concilier, dans la mesure du possible, la fermeté dans la gestion administrative et la liberté des programmes de recherche, et donner à cette double exigence une inscription institutionnelle.

Un important détail: M. Ansart faisait remarquer avec beaucoup de pertinence qu'un des problèmes de la Maison franco-japonaise, et en son sein du Bureau français, c'est leur *nom*, parce qu'il n'est en rien définitoire de leurs missions - chacun peut les interpréter comme il veut. On doit souhaiter me semble-t-il, à défaut de pouvoir toucher au nom de la Maison franco-japonaise elle-même, que l'institution française qui s'y trouve hébergée soit pourvue d'un nom qui la définisse, et qui soit de ce fait contraignant pour ses directeurs successifs. Elle cesserait alors d'être une auberge espagnole.

5. la Maison franco-japonaise, l'Institut franco-japonais: des relations confuses et problématiques.

On a évoqué le contexte global de l'action des Français au Japon, les relations des Japonais et des Français au sein de la Maison, les relations du Bureau français et du Ministère des affaires étrangères: les relations de la Maison et de l'Institut sont un autre point problématique.

Depuis la France, il est bien difficile de comprendre pourquoi les Affaires étrangères entretiennent deux institutions culturelles dans la seule ville de Tôkyô, et quelles peuvent bien être les relations entre elles. - Eh bien qu'on se console: c'est difficile aussi lorsqu'on est à Tôkyô même. Si les fonctions respectives des deux organismes sont à peu près claires, leurs relations administratives sont en revanche assez imprécises.

5.1. Histoire de l'Institut franco-japonais

Après la guerre, le besoin de créer un centre d'enseignement de la langue et de la civilisation française s'est fait sentir, centre qui serait appelé à jouer " un rôle comparable à

celui que remplissait avec succès à Kyôto , depuis 1927, l'Institut franco-japonais du Kansai."⁶⁴ Selon la tradition japonaise qui veut, selon Franck et Iyanaga⁶⁵, "que les institutions d'enseignement étrangères - quel que soit par ailleurs leur statut vis à vis de leur pays d'origine - s'insèrent à l'intérieur d'un cadre juridique local, au travers duquel elles sont connues des pouvoirs publics", c'est à la Maison franco-japonaise - de droit japonais - que ce centre est confié (au prix d'une modification de ses statuts⁶⁶) le 20 janvier 1950, les autorités japonaises approuvent la création du nouvel Institut franco-japonais. Un bâtiment propre lui est construit à partir de décembre 1950 près d'Iidabashi, pas bien loin d'Ochanomizu, où se trouvait la Maison franco-japonaise. Les travaux s'achevèrent en septembre 1951. D'après Franck et Iyanaga, "du point de vue du Ministère des Affaires étrangères français, l'Institut est un "établissement public français à l'étranger", distinct, en tant que tel, de cet autre établissement public que constitue , comme on l'a vu, au regard de l'administration française, la Maison franco-japonaise."⁶⁷ La Maison et l'Institut disposent de budgets séparés. Un Comité mixte franco-japonais établit la liaison entre l'Institut et les autorités japonaises.⁶⁸

En somme, l'Institut franco-japonais, établissement français essentiellement malgré son nom, dépendrait de la Maison franco-japonaise japonaise, mais serait indépendant de la Maison franco-japonaise française. - Les choses cependant, on s'en sera douté, ne sont pas si simples.

5.2. *L'Institut s'éloigne*

Car l'Institut a senti comme une charge la tutelle de la Maison. On le comprend, sans pouvoir d'ailleurs l'approuver: des deux institutions, c'est de loin l'Institut le plus puissant en fait, ou du moins le plus vivant. Doté d'une faible subvention, il s'autofinance pour l'essentiel grâce aux cours qu'il dispense à 12 à 14000 étudiants par an, de huit heures à vingt heures trente, y compris parfois le dimanche; il comporte une librairie privée, un restaurant, un cinéma; sa médiathèque, dirigée actuellement par Denis Bruckmann, a été rénovée et transformée il y a un an et demi, et marche bien. C'est un lieu à la mode, très prisé par les photographes qui viennent y faire poser les mannequins. - Ce dynamisme, immédiatement perceptible pour le visiteur, contraste vigoureusement avec l'atmosphère atone de la Maison franco-japonaise.

⁶⁴ Franck-Iyanaga, p. 62. l'institut du Kansai a un statut différent de celui de la Maison franco-japonaise, dont il est indépendant; voir Franck-Iyanaga, p. 32, n. 59.

⁶⁵ p. 62.

⁶⁶ ibid.

⁶⁷ p. 63.

⁶⁸ p 63.

Il en a résulté un éloignement certain de l'Institut par rapport à la Maison, tendance qui semble très difficilement supportée par les Japonais.

Les tâches, du reste, sont assez nettement réparties: à l'Institut l'enseignement de la langue, à la Maison franco-japonaise la recherche. En dépit de difficultés de frontières inévitables, notamment pour ce qui concerne des activités "culturelles" en un sens plus large, et dans une certaine mesure pour les bibliothèques, il ne m'a pas semblé qu'il y ait de rivalité anormale entre les deux institutions. En revanche - et singulièrement dans le domaine de la bibliothèque - on pourrait souhaiter une collaboration plus étroite.

5.3. *L'Institut se rapproche-t-il?*

De fait, il est question d'un rapprochement entre la Maison et l'Institut. Il semble que les revendications d'indépendance de celui-ci aient provoqué plus de tensions entre l'Institut et les Japonais qu'il n'était supportable, jusqu'à une rupture qui s'est avérée nuisible, et qu'on tente à présent de faire machine arrière.

Mais avec prudence. On le comprend, là encore: la Maison étant dans une position difficile et malsaine, un directeur d'institut peut se montrer réticent lorsqu'il s'agit de s'en rapprocher. A l'heure qu'il est, la Maison a proposé à l'Institut d'héberger quelques cours dans ses locaux d'Ebisu; elle a également proposé une coopération entre la médiathèque de l'Institut et la bibliothèque de la Maison et, éventuellement, une part de l'espace de sa bibliothèque - à charge pour l'Institut de gérer cet espace. Il est trop tôt pour dire ce qu'il en sortira. Tout au plus peut-on noter que la coopération n'est pas enthousiaste; mais il serait hâtif d'en tirer une conclusion, ou de proposer une prévision.

On peut douter, quoi qu'il en soit, que la séparation entre l'Institut et la Maison soit une bonne chose pour la représentation de la France à Tôkyô. On le voit bien lorsqu'on en parle, en France, avec des Français qui ne connaissent pas la situation: c'est un dispositif très peu lisible de l'extérieur, et qui apparaît comme une bizarrerie incompréhensible. J'imagine qu'il n'en va pas différemment pour les Japonais. En outre, cette structure administrative assez compliquée peut donner lieu à bien des problèmes - d'autant que la Maison et l'Institut ne dépendent pas, ç'aurait été trop simple, de la même sous-direction, mais de deux directions différentes et, dit-on, concurrentes (la Sous-direction des sciences sociales, humaines et de l'archéologie, pour la Maison franco-japonaise, et la Sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques, pour l'Institut), ce qui n'est pas fait pour faciliter la collaboration.

6. Et la bibliothèque dans tout ça?

Le contexte ayant ainsi été tracé à grands traits, il est possible de se tourner vers la bibliothèque. On comprend mieux sans doute, à présent, pourquoi il était inévitable de consacrer d'assez nombreuses pages aux structures complexes et souvent malades qui l'englobent: ce qui se fait à la bibliothèque, et plus encore ce qui se fera, est largement dépendant de l'évolution de ces structures. Les maux de la bibliothèque sont les leurs, pour une large part. Les remèdes à apporter ne viseront pas uniquement la bibliothèque, sinon d'un point de vue étroitement technique, mais l'ensemble dont elle n'est qu'une pièce. En d'autres termes, l'avenir de la bibliothèque de la Maison franco-japonaise ne peut pas être confié à un bibliothécaire qui aurait pour seule fonction de gérer son fonds; les enjeux effectifs dépassent constamment la bibliothéconomie, et relèvent de la politique culturelle de la France au Japon. Faut-il désherber? Faut-il spécialiser le fonds? Faut-il un catalogue en langue japonaise? Faut-il prêter une part de l'espace à l'Institut, jusqu'à quel point faut-il collaborer avec lui? Quel public faut-il chercher à atteindre? Doit-on permettre l'emprunt des livres par un vaste public? Ces questions, et d'autres encore, sont liées à des orientations beaucoup plus générales, et les réponses relèvent souvent plus de la diplomatie que de la documentation⁶⁹. On a vu en effet comment la bibliothèque a été placée au centre architectural de la Maison franco-japonaise, et comment, de service annexe (et délaissé ou traité par-dessus la jambe, on va le voir), elle a été promue au rang de problème compliqué, où se cristallisent des conflits profonds.

6.1. *Un état des lieux déplorable*

6.1.1. *État de l'état des lieux*

Là encore, on pourra reprocher à ce travail, probablement, de ne pas fournir de données assez précises. Mais ces données n'existent pas, et il n'était pas matériellement possible de les fabriquer. Ainsi, on ne dispose pas encore d'une étude correcte des publics⁷⁰: mais quelle signification auraient eu une étude réalisée pendant les mois d'été? On n'a pas non plus d'évaluation détaillée du fonds: mais l'état de désordre dans lequel se trouve la bibliothèque à l'heure actuelle rendrait très difficile et très longue une évaluation

⁶⁹ On peut sans doute regretter que la bibliothèque ne dispose pas d'une plus grande autonomie dans ses décisions, n'ait pas, notamment, de budget propre. On pourrait rêver d'une structure administrative qui lui laisse les mains plus libres, même si, comme toute bibliothèque intégrée à un établissement, elle devrait tenir le plus grand compte de toute façon de la politique de cet établissement. Mais le moment n'est certainement pas bien choisi pour imaginer de semblables réaménagements.

⁷⁰ Cette enquête a été lancée le 15 septembre.

en profondeur. L'impression cependant est claire: il faudra bien s'en contenter ici. La question se pose aussi de savoir, dans l'état tel qu'il est des choses, s'il vaut la peine de procéder à ces opérations lourdes, et donc coûteuses. D'une part ce ne sont pas les tâches plus urgentes qui manqueraient. Et d'autre part, il convient d'abord de savoir si la bibliothèque a vraiment un avenir et une fonction, ce qui ne va pas de soi.

En tout état de cause, voici un portrait de la bibliothèque telle qu'elle se présente aujourd'hui.

6.1.2. La bibliothèque en chiffres

La bibliothèque de la Maison franco-japonaise en chiffres

CENTRE D'ACQUISITIONS ET DE PRET MFJ⁷¹

INVENTAIRE (FIN MARS 1993)

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Livres | 49029 volumes |
| Périodiques ⁷² | 1457 titres |
| Microfilms | 2 titres, 219 bobines |
| Microfiches | 14 titres |
| CD-Roms | 8 titres |
| Bandes magnétiques | 2 titres, 6 cassettes |

ACQUISITIONS

| | |
|---|---|
| Livres: | |
| fournis par le Ministère des Affaires étrangères | 46 volumes (1992: 53; 1991: 71) |
| dons, échanges | 236 volumes (1992: 573; 1991: 721) |
| achats | 187 volumes (1992: 263; 1991: 254) |
| Total: | 469 volumes (1992: 889; 1991: 1046) |
| Périodiques en cours: | |
| Abonnements pris par les soins du ministère des Affaires étrangères | 15 titres (1992: 15; 1991: 15) |
| Dons, échanges | 162 titres (1992: 155; 1991: 141) |
| Abonnements directs | 43 titres (1992: 48; 1991: 44) |
| Total: | 220 titres (1992: 218; 1991: 200) |
| CD-Rom | 5 disques, 4 titres (1992: 2 titres; 1991: 2 titres) ⁷³ |

⁷¹ La distinction entre le "centre d'acquisitions et de prêt", et le "centre de documentation", qui n'est plus en vigueur et n'apparaît d'ailleurs que dans le rapport de 1993, était une distinction seulement fonctionnelle: le même personnel s'occupait des deux "centres" dans les mêmes locaux.

⁷² L'inventaire fait aussi état de diapositives médicales et de disques, qui ont été éliminés et que je ne mentionne pas ici.

⁷³ Actuellement, 10 titres sont disponibles.

UTILISATION

| | |
|--|--|
| Nombre de lecteurs | env. 5500 personnes ⁷⁴ (1992: env. 4600; 1991: env. 4600) |
| Nombre d'emprunteurs | 2050 personnes (1992:2033; 1991: 2201) |
| Volumes communiqués aux lecteurs: | |
| dans la salle (livres et périodiques) | environ 11000 volumes |
| prêt à domicile: livres | 1902 volumes (1992:1856; 1991: 1792) |
| prêt à domicile: périodiques | 526 volumes (1992:580; 1991: 562) |
| Service des photocopies | 1320 fois (1992:1310; 1991: 1283) |
| PRÊT ET SERVICE ENTRE BIBLIOTHÈQUES | |
| Service des photocopies par les bibliothèques japonaises | 63 fois (1992:62; 1991: 45) |
| Demandes de photocopies et microfilms aux bibliothèques françaises et japonaises | 39 fois (1992:36; 1991: 26) |
| Demandes d'emprunt aux bibliothèques françaises et japonaises | 44 livres (1992: 20; 1991: 26) |
| Nombre des destinataires d'échanges des livres | 9 bibliothèques |

CENTRE DE DOCUMENTATION MFJ

SERVICE DE QUESTIONS-RÉPONSES

| | |
|--------------------------------------|--|
| Demandes d'information par téléphone | env. 2000 fois |
| par lettres et télécopies | 43 fois (1992: 83 fois; 1991: 52 fois) |
| par visite | env. 1500 fois |

SERVICE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN LIGNE ET PAR CD-ROM

| | |
|---|---|
| Nombre de recherches documentaires en ligne | 19 cas (1992: 37; 1991: 31) |
| Nombre de recherches documentaires par CD-Rom ⁷⁵ | 170 cas (1992: chiffre inconnu; 1991: inconnu) |

⁷⁴ A titre de curiosité, on notera que les deux VSNA de la Maison, qui viennent lire tous les jours le journal à la bibliothèque, représentent donc à eux seuls environ 8,5% du lectorat. - Encore le chiffre indiqué est-il très surévalué.

⁷⁵ En 1993, la bibliothèque produisait également une base de données, Japonex, recensant des articles sur le Japon, base qui a été interrompue dans le but de libérer du temps de travail pour les tâches les plus urgentes.

LE FONDS: RÉPARTITION DES OUVRAGES ET DES EMPRUNTS PAR DISCIPLINES⁷⁶

| Fonds (%) | | Emprunts (%) |
|-----------|-------------------|--------------|
| 21 | Sciences humaines | 18 |
| 14 | Sciences sociales | 8 |
| 21 | Littérature | 27 |
| 9 | Japon et Asie | 20 |
| 17 | Sciences exactes | 7 |
| 9 | Histoire de l'art | 15 |

PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE

| | | |
|------------------------------------|---------------|--|
| Jacques Keriguy | | conservateur général; pensionnaire de la Maison franco-japonaise |
| Okada K., responsable des services | temps complet | formation en France (CAFB) |
| Kawai | temps complet | pas de formation |
| Shimizu Yuko | 80-90 % | formation moyenne (ULIS - Tsukuba) |
| Shimizu Yueko | 60 % | pas de formation |
| Murano Miu | 40 % | pas de formation |

Surface totale: 775 m²⁷⁷

Surface du dépôt: 115 m²

Surface du 2^e étage: 200 m²

Surface du 3^e étage: 460 m²

Nombre de mètres linéaires disponibles: 2^e étage: 155 m.
3^e étage: 776 m.
dépôt: 1122 m.

Capacité de stockage approximative: au troisième niveau, 30 000 volumes dans les magasins, 40 000 volumes⁷⁸

BUDGET D'ACQUISITION

| | |
|------|---|
| 1993 | 2 millions de yens (env. 114 000 francs) |
| 1992 | 1,9 million de yens |
| 1991 | 2,8 millions de yens |
| 1990 | 2 millions de yens |

Coût total annuel de la bibliothèque: 1,47 million de francs⁷⁹

(salaires des bibliothécaires: 1,2 millions; salaires des vacataires: 100 000 francs; abonnements et acquisitions: 120 000 francs; téléphone et frais divers: 50 000 francs⁸⁰.)

⁷⁶Évaluation effectuée en 1992, citées in Keriguy, Jacques, Rapport dactylographié.

⁷⁷ Y compris les bureaux, sanitaires, et espaces de communication. La surface exacte des espaces de lecture semble inconnue.

⁷⁸Le projet initial prévoyait une capacité de 100 000 livres; elle a été réduite sur demande française, en réduisant la taille du magasin. -

⁷⁹ Budget total de la Maison franco-japonaise - salaires des pensionnaires et du directeur exclus: 3,2 millions de francs. (Ces salaires inclus: 7 à 8 millions, selon une estimation personnelle.)

⁸⁰ Les charges très importantes de chauffage et de climatisation ne sont pas prises en compte: la demande japonaise est en effet très récente, et n'est pas encore entrée dans les faits.

Coût d'un prêt (= coût total / nombre de prêts par an): 605 francs⁸¹

Coût par visiteur (= coût total / nombre de visiteurs par an): 267 francs⁸²

Les statistiques qu'on vient de lire, publiées dans le *Résumé du 69^e rapport annuel de la Maison franco-japonaise*, dans le 68^e et dans le 67^e, ou prélevées dans le rapport de M. Keriguy sur *La bibliothèque de la Maison franco-japonaise*, doivent être accueillies avec quelques réserves pour tout ce qui ne laisse pas de traces matérielles (visites, consultations en salles de lecture, etc.) et n'a donc pu faire l'objet, en l'absence d'un journal de bord systématiquement tenu, que d'évaluations très subjectives.

On relèvera les chiffres qui démontrent la très faible utilisation de la bibliothèque, même dans ses locaux anciens d'Ochanomizu, où, si les moyens nécessaires avaient existé, un lectorat fidèle aurait eu amplement le temps de se constituer: 2050 emprunteurs, 2428 prêts à domicile, 1320 usages de la photocopieuse; et les chiffres qui démontrent l'échec complet, jusqu'à présent, de la mise à disposition du public d'un service d'interrogation en ligne: 19 demandes. Le prêt entre bibliothèques, qui pourrait compenser les insuffisances des collections, est peu sollicité; on a recours systématiquement pour les ouvrages français aux services de la BNF, dont on sait qu'ils fonctionnent mal⁸³. Il me semble que ces chiffres sont trop faibles pour que le commentaire de leurs variations s'impose. Faibles ils sont, faibles ils étaient; une progression ou une régression de dix ou vingt unités n'a guère de signification.

A titre de comparaison, la bibliothèque de l'Institut franco-japonais, avec 12 000 titres, une quarantaine d'abonnements, environ 1 200 inscrits dont 700 ou 800 actifs, a prêté en 1994 21 000 fois; le taux de prêt est en progression. - Certes, la bibliothèque de l'Institut a un public naturel très abondant, celui des élèves de l'Institut. Elle profite en outre d'un budget d'acquisition nettement supérieur à celui de la bibliothèque de la Maison franco-japonaise: 400 000 francs par an. Le rapprochement n'en met pas moins en évidence par contraste la très faible activité de celle-ci.

⁸¹ Par comparaison, le coût du prêt à l'Institut se situe aux alentours de 1000 yens (55 francs); le coût du prêt dans une bibliothèque française est aux alentours de 2 francs.

⁸² On doit prendre en compte le fait que le chiffre de fréquentation, déterminé intuitivement, et qui correspond à la situation d'Ochanomizu (probablement bien embellie), ne rend pas compte de la fréquentation actuelle telle que j'ai pu l'observer (entre dix et 15 personnes par jour, soit aux environs de 3750 personnes par an, me semble-t-il). Si mon évaluation est juste, le coût par visiteur serait au moins de 392 francs.

⁸³ En 1994, taux de satisfaction: 57% (25 504 demandes satisfaites sur 44 875 demandes); le temps de réponse est connu pour sa lenteur.

6.1.3. Les locaux

La bibliothèque est dotée de locaux luxueux, dans une alliance visuellement heureuse du béton, du verre, de l'acier et du bois. Elle s'étend près de 800 m², répartis sur trois étages: un magasin (premier niveau), deux salles de lectures superposées (deuxième et troisième niveau), réunies entre elles par un escalier et un ascenseur, et trois pièces de bureaux au troisième niveau. L'architecture permet un large libre accès aux collections. Trente-six places de lecture sont disponibles - douze au second niveau, vingt-quatre au troisième, réparties par quatre dans la plupart des cas, plus quelques tables individuelles au troisième niveau.

Malheureusement, le personnel n'est pas en nombre suffisant, le fonds n'est pas assez intéressant pour qu'on puisse considérer comme raisonnables des locaux si généreusement attribués, on le verra. Le choix architectural ne semble pas avoir pris en compte les moyens dont dispose effectivement l'institution - disons le plus crûment, il a été fait en dépit du bon sens le plus élémentaire. Loin d'être favorables à la bibliothèque, ses locaux trop vastes contribuent à en faire une bibliothèque médiocre dans l'état actuel des choses.

En outre, on avait pensé initialement laisser les collections en accès indirect: de ce choix (absurde), on hérite des rayonnages trop hauts, trop serrés, où on se repère difficilement, - mal adaptés à la circulation parmi les rayonnages qui convient à une bibliothèque en libre accès. Et comme ces rayonnages du troisième niveau étaient censés stocker la plus grande partie du fonds, les magasins, plutôt considérés comme un dépôt⁸⁴ de livres inutiles que comme une réserve, seront trop étroits pour stocker les très nombreux livres qui ne devraient pas être placés en libre accès.

6.1.4. Le fonds

Le fonds de la bibliothèque, s'il est intéressant dans certaines disciplines, l'orientalisme en particulier, donne une image bien fâcheuse de lui-même: ainsi celui qui rentrait en juillet dans la salle dite de références, au second niveau, y trouvait des ouvrages plutôt posés que rangés sur les étagères, un nouveau classement n'ayant pas été réalisé avant le déménagement. Il y trouvait un annuaire téléphonique de Paris vieux de plusieurs années, des codes Dalloz périmés, un Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse de 1982, une édition ancienne de l'Encyclopaedia Universalis (la version de 1969), des publications annuelles de Larousse remontant aux années vingt, des ouvrages scientifiques qui n'ont pas

⁸⁴ Le personnel japonais parle d'ailleurs du "dépôt", et semble envisager avec le plus grand déplaisir de devoir aller y chercher, parfois, des ouvrages.

été actualisées depuis plus d'une décennie, le Dictionnaire abrégé du surréalisme, qui n'est certes pas un ouvrage de référence, etc. Cette section a été depuis lors réaménagée entièrement pour le centre de ressources dont il sera question plus bas: on voit cependant par ces exemples combien la préparation du déménagement a été insuffisante. La salle de références telle qu'elle était était à peu près inutilisable, les bibliothécaires eux-mêmes n'arrivant pas toujours à y retrouver l'ouvrage qu'ils cherchaient. Ne parlons pas des lecteurs, pour qui elle n'était pas conçue.

Les ouvrages du troisième niveau présentent un tableau assez comparable. Le meilleur et le pire, l'actuel et le périmé s'y mêlent. La distinction entre ce qui peut être laissé en libre accès et ce qui doit aller se cacher au fonds du magasin est à faire.

Un mot peut résumer tout cela: l'incohérence. Il est impossible de savoir ce qu'on va trouver et ce qu'on ne trouvera pas dans cette bibliothèque, où d'excellents livres de toutes les disciplines voisinent avec des vieilleries de si peu d'intérêt et si inattendues qu'on ne comprend pas par quels chemins bizarres elles ont bien pu arriver dans une bibliothèque située au Japon. La Maison a récupéré trop hâtivement, dans le passé, des dons qui auraient dû n'être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Elle n'a d'une manière générale pas eu de politique documentaire - ou, ce qui revient au même, elle en a peut-être eu des velléités, mais la continuité et les moyens nécessaires lui ont fait défaut. Il en résulte que des lacunes géantes voisinent avec une pléthore de titres inutiles, et que quantité de séries qui pourraient servir sont peu utilisables parce qu'elles sont incomplètes - ce qui vaut également pour les périodiques, dans certains cas.

Enfin, une bonne partie des collections est dans un très mauvais état de conservation, et extrêmement sale; la laisser en libre accès est exclu, même en fournissant lavabo et savon, et on peut se demander souvent si on peut même communiquer ces ouvrages au public - et s'il faut les conserver. Un lecteur de bibliothèque ne s'attend certes pas à recevoir forcément un ouvrage flambant neuf, surtout s'il s'agit d'un livre un peu ancien; mais il y a sans doute des limites, même si certains de ces livres peuvent avoir un intérêt comme documents, ou du moins comme curiosités.

On doit donc beaucoup relativiser, malheureusement, l'affirmation selon laquelle la bibliothèque constitue "sans aucun doute le plus riche ensemble d'ouvrages français du Japon."⁸⁵ Le plus gros, peut-être. Et encore, j'en doute pour ma part: c'est là une affirmation colportée depuis des années, et dont je ne crois pas qu'elle ait été vérifiée depuis bien longtemps.

⁸⁵ Franck-Iyanaga, p. 98-99; mais on aurait pu trouver bien d'autres endroits, dans les documents destinés au public, où cette thèse se retrouvent énoncée dans des termes à peu près identiques.

Les acquisitions se font pour une part par achat direct (187 volumes en 1993, guère plus les années précédentes), sauf pour les abonnements (43 en 1993); le Ministère des Affaires étrangères envoie quelques volumes (46 en 1993) et fournit quinze titres de périodiques; les dons et les échanges, qui ne sont pas favorables à la cohérence du résultat, dominent: 236 volumes et 162 titres de périodiques en 1993. Il est certes inévitable d'y recourir⁸⁶. Encore faudrait-il le faire en fonction d'une politique précise, et non pour améliorer les statistiques.

6.1.5. Les missions: un flou extrême et qui ne peut durer

Pour déterminer une politique d'acquisition, encore faudrait-il que la bibliothèque ait, ou se soit donnée, une mission claire. Ce n'est pas le cas.

S'agit-il d'une bibliothèque de recherche? S'agit-il d'une bibliothèque de lecture publique? S'adresse-t-elle, dans le premier cas, à tous les chercheurs, ou principalement aux membres des sociétés franco-japonaises?

On a longtemps considéré que, d'une part, la bibliothèque devait servir à la fois aux chercheurs et aux membres des sociétés franco-japonaises, et que d'autre part elle devait donner à tous les lecteurs intéressés un accès à la culture française.

En conséquence, on a acquis en fonction d'un public de chercheurs, de toutes les disciplines, uniquement ou presque uniquement en langue française; on a réservé le prêt, la réservation d'ouvrages, et les services d'interrogation en ligne (avec le succès que l'on a vu) aux seuls membres de la Maison franco-japonaise⁸⁷ ou d'une des sociétés franco-japonaises, mais on a permis la consultation à n'importe qui. Ajoutons ce handicap pour l'avenir que les conditions de prêt sont différentes à la Maison et à l'Institut (un mois ici, quinze jours là).

Mais qui trop embrasse, mal étreint - surtout avec des moyens aussi faibles que ceux dont disposent cette bibliothèque. Les chercheurs français méprisent une bibliothèque qui ne peut leur fournir ni une documentation française à jour, et pertinente pour leurs recherches, ni les documents en japonais et en anglais dont ils auraient besoin⁸⁸. Les

⁸⁶ C'est évidemment excellent de récupérer gratuitement les usuels de Robert, le Quid ou des CD-Rom sans bourse délier. En revanche, certains périodiques, notamment, sont inutiles. Tout ce qui est imprimé ne mérite pas d'être admis dans un fonds: si le responsable de la communication de la ville de Marseille envoie à la bibliothèque le bulletin municipal, faut-il *vraiment* le placer sur les présentoirs?

⁸⁷ On ne devient membre que sur recommandation d'une personne déjà adhérente. Le coût annuel est de 10000 yens (entre 5 et 600 francs) - c'est cher, même pour le Japon.

⁸⁸ En outre, ils ont parfois accès dans des conditions financières bien meilleures - gratuitement parfois - aux bases de données, dans les universités qu'ils fréquentent.

membres des sociétés franco-japonaises ne semblent pas lui porter beaucoup d'intérêt non plus. Quant au reste du public, dont on imagine qu'il pourrait venir y chercher, notamment, des ouvrages universitaires et de la littérature, et qui, peut-être, pourrait s'intéresser aux produits électroniques, on ne le sert pas, on lui permet seulement de consulter sur place: on a vu ce que valait la salle de références... Restent pour lui les quotidiens, les hebdomadaires⁸⁹ - pour le public non universitaire - et les revues savantes, dont on peut facilement photocopier les articles; et les bonnes fortunes que la consultation de ce fonds fait de bric et de broc peut réserver (même, il faut être juste, parmi les ouvrages de références.)

Les missions de la bibliothèque, comme celles de l'ensemble de la Maison, ont en principe été limitées récemment aux seules sciences humaines. Mais cela ne suffit pas à rendre cohérents les principes suivis actuellement, et, on le verra, ce n'est vraisemblablement pas l'avenir de la bibliothèque.

6.1.6. Le public, ou: y a-t-il un public à la bibliothèque de la Maison franco-japonaise?

Il n'existe pas, à l'heure qu'il est, d'analyse fiable du public de la bibliothèque. Un questionnaire sera soumis aux lecteurs jusqu'au mois de novembre, qui permettra sans doute d'y voir plus clair.

Actuellement, on ne peut donc que se fier à des impressions. On sait seulement que la bibliothèque est fréquentée, les meilleurs jours, par une vingtaine de personnes (évaluation très optimiste; il s'agit vraiment là de pointes très rarement observables). Un certain nombre d'entre elles viennent consulter les quotidiens français. Quelques étudiants et chercheurs viennent s'y documenter. Il semble plus que probable que les membres des sociétés franco-japonaises, qui sont théoriquement l'un des public premier de la bibliothèque, la fréquentent fort peu - pas plus que les chercheurs français.

Seule l'enquête pourra dire si la clientèle intellectuelle qui, à Ochanomizu, passait de temps en temps à la bibliothèque, accepte la localisation nouvelle d'Ebisu. C'est assez peu probable, mais non totalement impossible: tous les trajets sont longs à Tôkyô, et Ebisu n'est pas au bout du monde ni au fond de la banlieue. Un lectorat nouveau, celui des nombreuses ambassades du quartier (dont l'ambassade de France), pourrait être attiré. Là encore, l'enquête tranchera.

⁸⁹ *Le Monde, Libération, Le Figaro, Le Nouvel Observateur, L'Express*; à quoi il faut ajouter des revues comme *Le Monde de l'éducation, Le Magazine littéraire*, voire *Esprit* ou *Le Débat*.

Les emprunteurs (2050 personnes en 1993) sortent en moyenne 1,18 livre par an... Le chiffre est stable (1,19 en 1992, 1,06 en 1991)⁹⁰... Le public ne semble pas disposé à payer pour obtenir de la documentation en ligne⁹¹.

Enfin, on notera, en se référant aux statistiques d'utilisation mentionnées ci-dessus, que les emprunts ne correspondent pas, en pourcentages, au fonds de la bibliothèque: 9% du fonds consacrés au Japon, 9% à l'histoire de l'art, représentent respectivement 20% et 15% des emprunts; 35% du fonds consacrés aux sciences humaines et aux sciences sociales, 17% consacrés aux sciences exactes, correspondent à 24% et à 7 % des emprunts. Le public et le fonds ne sont donc pas en harmonie.

6.1.7. Un personnel insuffisant en nombre pour le nouveau bâtiment, qui a une conception dépassée de la bibliothèque, et peu de désir de changement

6.1.7.1. Nombre

Qu'il soit dit d'abord que le personnel japonais s'applique à sa tâche avec méticulosité et constance, et que le devenir de la bibliothèque semble lui tenir à coeur. C'est un paradoxe qu'il soit pourtant une des causes de son marasme.

Outre M. Keriguy, conservateur général, qui ne s'occupe évidemment de cette bibliothèque que pour très peu de temps, la bibliothèque emploie trois personnes de façon permanente, et deux à temps partiel. Pour gérer un fonds de petite dimension, et d'un intérêt limité, c'est beaucoup. Pour s'en occuper comme on le fait dans des locaux si vastes, c'est trop peu.

La bibliothèque ouvre de treize heures à dix-huit heures cinq jours par semaine. Le personnel arrive vers neuf heures et demie-dix heures, et repart vers dix-huit heures trente. Une heure de pause entre midi et treize heures. 37,5 heures par semaine (pour un temps plein)⁹²; en tout, pour ne tenir compte que du personnel qualifié, 112,5 heures par

⁹⁰ On pourra dire qu'il y a quelque cruauté à souligner ainsi cette performance. Cependant, si on considère, ce qui n'est certes pas tout à fait exact, que le prêt est l'activité première de la bibliothèque, un calcul sommaire situe le coût de chaque prêt aux alentours de 600 francs par volume. Est-ce un record?

⁹¹ Sur ce point, encore faudrait-il qu'il soit effectivement informé: il ne suffit pas de savoir que des bases de données sont disponibles, encore faut-il savoir précisément lesquelles, et ce qu'elles proposent. L'information des lecteurs n'est pas efficace actuellement (mise à disposition d'un "mode d'emploi de la bibliothèque", trop long, et que personne ne lit jamais; et dépliant insuffisamment informatif.)

⁹² On notera que ce temps de travail réel, selon mes observations, est supérieur aux trente-cinq heures de travail (soit quarante heures par semaine moins une heure par jour pour déjeuner) qui sont dues en principe; c'est une preuve de l'application du personnel à sa tâche. Le problème n'est pas que le personnel manque d'assiduité ou de désir de bien faire son travail, mais que la conception qu'il a de la bibliothèque, et de ce qui est bon pour elle, est complètement erronée.

semaine. Pendant les heures d'ouverture, un bibliothécaire doit être à la banque de prêt: 25 heures de moins⁹³. En outre, la bibliothèque, en dépit des décisions prises, continue de fournir un service de renseignements par téléphone: il m'est impossible de chiffrer le temps qui y est consacré chaque jour, mais il n'est pas négligeable, loin de là⁹⁴. Le refus d'installer un répondeur téléphonique pendant les heures de fermeture au public perd aussi un temps assez considérable.

Les deux employées à temps partiel sont une aide très précieuse, efficace et indispensable. Rien n'est fait cependant pour leur donner la qualification minimale qui les rendrait plus efficace encore. Parti-pris inacceptable dans un lieu où toute la force de travail disponible devrait être utilisée au mieux. Quoique le niveau de français des jeunes filles qui occupent actuellement ces postes à la bibliothèque ne soit pas excellent, il est amplement suffisant pour qu'elles apprennent sans mal, par exemple, à lire efficacement une notice, ou à distinguer une édition ancienne d'une édition à jour. Mais apparemment, ce serait contrevenir à l'idée de la hiérarchie qui règne. Il en résulte notamment qu'elles sont cantonnées, pour ce qui est du service au public, à des tâches élémentaires (indiquer où se trouvent les livres, aller les chercher). Ce sont elles qui surveillent la salle de lecture du troisième niveau. Elles ont en outre des fonctions de manutention, d'entretien et de classement des livres, et d'entretien des fichiers (report de cotes, enregistrement des périodiques, etc.)

Non sans conflits, la bibliothèque a pu être fermée pendant quinze jours au mois de juillet. Palliatif qui a permis, du moins, de concentrer une partie des congés sur une seule période.

Au bout du compte, le temps très important qui serait nécessaire pour mettre en état de fonctionnement la bibliothèque n'est pas disponible: opérations de déchargement et de création de notices dans le catalogue informatisées, extrêmement lentes⁹⁵, tri des ouvrages en libre accès et nouvelle cotation Dewey pas encore engagés, à l'exception du fonds Orientalisme dont M. Keriguy s'est chargé, de quelques caisses d'ouvrages éliminés au prix de conflits très vifs, et du nouveau centre de ressources sur la France (à peu près 6% du fonds)⁹⁶, - et retards divers (signalétique notamment).

⁹³ Même s'il s'y occupe aussi, dans les intervalles, au catalogage ou à diverses tâches, il est évident que ce travail ne peut pas être très efficace.

⁹⁴ Dans son rapport de 1994, M. Keriguy l'estimait à 750 heures par an, l'équivalent d'un mi-temps. J'ignore dans quelle mesure le temps consacré a pu changer.

⁹⁵ trois cents depuis le déménagement de février...

⁹⁶ Il faut noter que seule la partie du fonds en libre accès doit être recotée: mais cela suppose que le tri ait été fait au préalable, et qu'on ait écarté les ouvrages qui ne méritent pas d'en faire partie.

6.1.7.2. *La question du libre accès et de l'indexation Dewey*

Bien que l'organisation actuelle de la bibliothèque soit tout entière conçue pour permettre le libre accès, ce mode de fonctionnement, qui semble tomber sous le sens, n'est visiblement pas du tout accepté par le personnel. À l'origine, il avait même été prévu, je l'ai dit, un accès indirect (en installant des compactus dans la salle du troisième niveau, qui devaient être séparés des lecteurs par des barrières). Et à présent encore, la résistance au libre accès reste vive: une demi-année après l'ouverture, il n'existe toujours pas de plan des rayonnages qui permette au lecteur de se repérer. De plus, il semble impossible de faire admettre que dans une bibliothèque de petite dimension, il est préférable de répartir par disciplines les ouvrages de références: la raison invoquée, c'est que le bibliothécaire de permanence doit les avoir sous la main pour pouvoir renseigner le lecteur. C'est dire que ce lecteur n'est pas considéré comme capable de se débrouiller par lui-même⁹⁷. Il en aurait résulté, pourtant, si le principe de la salle de références avait été maintenu, que ç'aurait été au lecteur de courir après les documents dont il aurait eu besoin, s'il avait travaillé dans la salle de lecture du niveau recherche. En outre, on sait bien que la notion d'ouvrage de références est difficile à cerner: si elle est sans doute nécessaire dans une grande bibliothèque, où on ne peut disperser dans un grand espace des outils qui servent souvent au cours d'une même recherche, elle introduit dans une petite bibliothèque un second principe de classement, un principe de classement difficilement maîtrisable aussi bien pour le lecteur que pour le bibliothécaire, et que l'on peut et doit donc éviter.

Il faut ajouter que le classement actuel, réalisé vers la moitié du siècle par l'un des directeurs de la Maison, n'est pas adapté au libre accès: il surimpose en effet à un classement systématique un classement par ordre d'arrivée, qui produit de longues séries non plus thématiques, mais approximativement chronologiques. En outre, et c'est plus grave, des îlots de classement par collections le rendent encore plus complexe. Passe encore si seuls les *Que sais-je?* échappaient ainsi à l'organisation thématique: mais d'autres collections, imprévisiblement, et parfois absurdement, sont également isolées. Une nouvelle cotation, selon la classification de Dewey, est indispensable. Il faudrait sans doute également intégrer les périodiques dans le classement thématique.

Pourtant, le personnel envisage d'un très mauvais oeil ce reclassement. Ce ne sera certes pas une partie de plaisir. - Mais la fermeture qui aurait permis de le réaliser dans des

⁹⁷ A titre de confirmation, le seul livre qui, d'après les bibliothécaires, soit consulté tous les jours - il s'agit du *Quid* - était conservé... dans le tiroir de la banque de prêt! Seules les éditions périmées sont en libre accès.

conditions satisfaisantes, et qui a été proposée par le Bureau français, a été refusée par la responsable.

6.1.7.3. *La bibliothèque et les chercheurs*

A l'heure qu'il est, il n'y a qu'un public permanent à la Maison: celui des chercheurs français. Quelles que soient les missions qu'on attribue par ailleurs à la bibliothèque, il paraît tout à fait évident qu'elle devrait s'efforcer de satisfaire en priorité les besoins qu'ils expriment. Or il s'avère qu'il n'en est rien, et que des livres japonais qu'ils demandent, et qui sont donc très faciles à trouver à Tôkyô, ne sont souvent pas fournis avant des mois. En outre, les liens entre la bibliothèque et les chercheurs devraient, de toute évidence, être encouragés, notamment pour déterminer les acquisitions au mieux en exploitant leurs compétences propres: malgré les efforts tout récents, qui se marquent en particulier par la présence d'un pensionnaire à la commission de la bibliothèque, ces liens restent beaucoup trop lâches, ce qui renforce le ressentiment du côté des chercheurs.

6.1.7.4. *Travailler en réseau?*

Si les bibliothèques françaises au Japon ont un avenir, c'est, vu le peu de moyens dont elles disposent, en travaillant en réseau. On verra un peu plus loin que les accords nécessaires sont en cours de mise au point avec la bibliothèque de l'Institut. Or, il apparaît clairement que la répartition des tâches entre les deux bibliothèques n'est pas actuellement acceptée par le personnel. Il faudrait, par exemple, quand un lecteur cherche un renseignement concernant le français langue étrangère, lui indiquer d'abord que c'est là le domaine de compétence de l'Institut⁹⁸ - et ensuite seulement, lui proposer les ressources locales, qui ne sont pas à jour et qui sont peu abondantes. De même, cette répartition des domaines devrait déterminer les propositions d'acquisitions. - Mais il n'en est rien: l'idée d'un partage semble inacceptable, pour une raison profondément ancrée dans les esprits.

On doit aussi s'inquiéter quand on apprend de la bouche des bibliothécaires eux-mêmes qu'ils peuvent, en toute naïveté, proposer aux lecteurs, ou photocopier à leur intention comme des renseignements valables ceux du Kompass 1982, ou de dictionnaires de comptabilité ou de fiscalité périmés parce que reposant sur des normes qui ne sont plus en vigueur. Le principe qui règne, c'est que la bibliothèque doit, dans toute la mesure du possible, apporter une réponse aux questions posées, quelles qu'elles soient, même s'il s'agit du domaine de compétence de l'Institut ou de la Chambre de Commerce et

⁹⁸ - et ces domaines de compétence devraient d'ailleurs faire l'objet d'un affichage à l'entrée de la bibliothèque, en même temps qu'un mode d'emploi très sommaire et qu'un plan des lieux..

d'Industrie, et même si elle ne dispose pas des outils pour cela - on se comporte donc si nécessaire comme un hôte dont le garde-manger serait vide, à l'exception de boîtes de conserve avariées, et qui les servirait *faute de mieux* à ses invités. - Cela correspond probablement à une conception japonaise du service (ce qui n'excuse pas ce que les exemples donnés ont d'aberrant), qui fait qu'il est difficilement acceptable de ne pas pouvoir offrir quelque chose, et plus facile d'offrir un service médiocre ou très médiocre que de ne rien offrir du tout, ou de renvoyer le demandeur ailleurs. S'il s'agissait bien d'une disposition générale au Japon, on pourrait douter que le réseau comme mode de fonctionnement soit directement adaptable. En tout cas, à la Maison franco-japonaise, c'est à peu près sûr. On voit bien en outre que ce besoin du service, de la prise en charge du lecteur, serait un argument défavorable à l'adoption du libre accès aussi: mais on verra que le choix de celui-ci ne dépend pas d'une mode française; il est inévitable, même s'il faut aller contre les usages japonais.

Peut-être faut-il ajouter que ces désaccords profonds et multiples entre la volonté du Bureau français et celle du personnel ne sont pas entretenus par un manque de discussion à l'intérieur du service: au contraire, on a beaucoup palabré à la bibliothèque. Sans beaucoup de succès. - Si un accord semble obtenu au terme d'une réunion, on constate quelques jours ou quelques semaines plus tard, parfois avec stupéfaction, que les décisions qu'on croyait explicitement acceptées ont été rejetées ou détournées, et qu'on n'a pas en fait avancé d'un pouce.

Cette situation ne se comprendrait pas pleinement si l'on ne disait pas que la bibliothécaire responsable des services jusqu'à ces derniers temps, quoique salariée du Bureau français, adopte avec une remarquable constance le point de vue du Bureau japonais, dont il a déjà été question - point de vue qu'elle contribue d'ailleurs largement à former. C'est en somme en partie au moins par fidélité, une fidélité indéfectible me semble-t-il, qu'elle s'oppose systématiquement à toute réforme proposée par le Bureau français.

6.1.8. Le matériel et les outils: entre l'archaïsme et une difficile modernisation en cours

Faute de moyens, la modernisation des méthodes de travail a été très tardive. Le premier ordinateur a été introduit en 1987 (accès à des banques de données en ligne et traitement de texte); en 1991, la bibliothèque ne disposait toujours que d'un ordinateur avec traitement de texte, d'un lecteur de CD-Rom, d'une imprimante, et d'un Minitel.

L'informatisation a été au contraire inconsidérément précipitée par la suite. Alors qu'il aurait fallu consacrer tout le temps disponible à la préparation du déménagement, un

système documentaire inutilement complet⁹⁹ et inadapté a été introduit: il s'agit de DataTreck, qui a la particularité bien fâcheuse de ne gérer ni UNIMARC, ni les caractères japonais - ce qui imposera d'une part un logiciel de conversion pour les notices UNIMARC, et d'autre part un second système documentaire pour le catalogage des livres japonais (deux systèmes pour une bibliothèque de 50 000 ouvrages, c'est beaucoup...) Surtout, ce matériel est actuellement mal et inégalement maîtrisé par le personnel, ce qui est une cause de perte de temps considérable¹⁰⁰. On s'interroge toujours sur la capacité de NACSIS-CAT, le catalogue collectif japonais, à intégrer les notices de format LC-MARC qui lui seront fournies par Data Treck pour que soient signalées les nouvelles acquisitions.

En revanche, un accord a été passé avec le NACSIS pour la rétroconversion du catalogue manuel. Gratuitement, cet organisme devrait se charger, en trois tranches réparties sur trois ans, de cette opération très lourde, alimenter le catalogue de la Maison, et signaler dans un catalogue collectif la localisation des ouvrages. C'est évidemment une chance considérable pour la bibliothèque. Elle impose absolument, en revanche, qu'un tri soit effectué parmi les ouvrages, pour déterminer d'abord quelles sont les priorités (la crise menaçante peut donner quelques craintes sur la capacité des Japonais à prendre en charge les prochaines tranches, d'autant plus qu'ils se rendront sans doute compte que le travail à effectuer est plus lourd qu'ils ne le pensent, et qu'une partie non négligeable des notices ne pourra pas être simplement déchargé, mais exigera une saisie complète); et ensuite, que soit déterminée quelle part du fonds il convient de *ne pas* signaler dans le catalogue collectif japonais. On a vu que cela ne va pas sans problèmes.

Pour l'heure, on continue d'utiliser les catalogues manuels: catalogue par auteurs et par titres des ouvrages anonymes, soigneusement tenu; catalogue par matières, assez peu fiable¹⁰¹, et qui semble suivre actuellement, sans trop de rigueur, la liste d'autorités de Laval. Ce n'est sûrement pas le moment d'essayer d'introduire Rameau. Enfin, un catalogue topographique est utilisé par les bibliothécaire, mais n'est pas dans la salle de lecture.

⁹⁹ Les modules de gestion des périodiques, de gestion des prêts, de gestion des acquisitions, ne s'imposent pas ici, et ont pourtant été acquis. L'informatisation n'a pas été précédée d'une analyse préalable des besoins.

¹⁰⁰ Par exemple, l'inventaire des nouvelles acquisitions se fait cette année encore à la machine à écrire, parce que personne ne sait trouver la fonction adéquate du logiciel. Impossible d'évaluer le nombre d'heures perdues à chercher cette fonction...

¹⁰¹ Le problème de la langue se pose ici évidemment avec acuité: on relève de gros contresens. On le retrouvera quand il s'agira d'indexer le fonds en Dewey...

Outils bibliographiques: Livres-Hebdo, Livres du mois, CD-BNF, Myriade; des accès Internet à BN-Opale et au Pancatalogue¹⁰² sont prévus. De ce côté-là, tout va bien¹⁰³.

6.1.9. **Tout va bien dans cette bibliothèque, tant qu'il n'y a pas de lecteurs (Dieu nous en préserve).**

Il est très frappant de constater, quoi qu'il en soit, que si (rêvons un peu) la fréquentation de la bibliothèque triplait, par exemple, atteignant des sommets jamais vus de l'ordre de 40, voire 45 personnes par jour; si cette foule compacte de visiteurs empruntait, disons (nous sommes dans l'imaginaire, tout est permis) 20 volumes par jour; si deux visiteurs demandaient à bénéficier du prêt entre bibliothèque, tous les jours, et que trois ou quatre demandaient de l'aide pour utiliser les CD-Rom - bref, si la bibliothèque avait presque l'activité d'une bibliothèque de section dans une université de province française - l'organisation actuelle de la bibliothèque serait totalement saturée. Sans réseau, sans dispositif adapté au libre accès, les bibliothécaires ne pourraient plus matériellement, faute de temps, mater les lecteurs comme ils le font, ce qui est actuellement inévitable puisque ledit lecteur est incapable, même avec les meilleures intentions du monde, de trouver par lui-même les livres dont il a besoin dans un espace qui n'est pas conçu pour lui. Ils crouleraient sous le nombre. C'est pour *cela* que le libre accès est inévitable si cette bibliothèque doit vivre et non pas vivoter.

Résumons: l'organisation actuelle ne fonctionne que pour autant que la bibliothèque n'a pas de lecteurs. Tout va bien: car on ne voit pas pourquoi de nouveaux lecteurs se mettraient à fréquenter, pour le moment, ce hangar luxueux qu'est la bibliothèque de la Maison. Cette organisation pourrait donc (ou aurait donc pu, si des Français sans doute pervers ne s'en étaient pas mêlés) durer éternellement sans aucun blocage interne. Et des bibliothécaires s'y accrochent, en s'opposant à toutes les modifications qui sont proposées ou, en désespoir de cause, imposées, en vue d'améliorer un peu, si c'est possible, les performances pitoyables du service.

¹⁰² Il est utile pour permettre aux lecteurs qui préparent un voyage en France de localiser à l'avance les ouvrages dont ils auront besoin. BN-Opale servira à alimenter le catalogue et à identifier les ouvrages. Notons au passage que BN-Opale ne peut *pas* procurer à la bibliothèque l'indexation Dewey qui lui sera nécessaire: la B. N. F. n'indique en effet que la classe à laquelle les ouvrages appartiennent, sans doute pour permettre une exploitation statistique. C'est inutilisable pour une bibliothèque, même de petite taille. Il faudra donc tout faire sur place...

¹⁰³ On passera sur l'absence du Quérard, du Lorenz, et de la seconde tranche du catalogue de Dermineur, dont l'acquisition coûteuse ne semble pas s'imposer d'urgence.

6.2. **Un contexte défavorable**

Le marasme de la bibliothèque est dû pour une part à des causes internes, mais pour une part seulement: la concurrence des bibliothèques japonaises et les résistances très fortes du Bureau japonais sont deux autres facteurs de difficulté. Le premier du moins sera durable. Pour le second, on peut toujours espérer une évolution favorable.

6.2.1. **Le contexte documentaire japonais: un puissance écrasante avec laquelle la bibliothèque ne saurait rivaliser**

Les bibliothèques japonaises, en particulier les bibliothèques universitaires, sont riches, très riches. Leurs budgets d'acquisition sont considérables, et les collections de livres étrangers, qui concurrencent directement la pauvre bibliothèque de la Maison franco-japonaise, sont très abondantes. Il est bien improbable qu'avec des moyens qui resteront limités la bibliothèque de la Maison puisse proposer un jour une collection susceptible de présenter un gros intérêt sur le terrain universitaire. Tout au plus, dans ce domaine, peut-elle espérer servir de bibliothèque de dernier recours pour des documents qui, imprévisiblement, n'ont pas été acquis ailleurs. Mais c'est une fonction très marginale, le chiffre actuel des prêts le démontre suffisamment. Un professeur d'université japonais a à sa disposition un budget d'acquisition qui couvre bien plus que ses besoins. On m'a cité un chiffre équivalent à 120 000 francs *par professeur* à l'université de Waseda: c'est le budget annuel d'acquisitions de la Maison franco-japonaise. Quoique je ne puisse garantir l'exactitude du chiffre, je crois pouvoir dire que l'ordre de grandeur est exact. Autre exemple: l'un des pensionnaires actuels, en poste l'an dernier dans une université de province, avait accès *gratuitement*, sans limites et vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la banque de données américaine Lexis-Nexis, qu'il utilisait pour lire tous les jours *Le Monde*, en ligne bien sûr... Dans ces conditions, peut-on vraiment espérer un succès pour les banques de données de la Maison franco-japonaises, facturées forfaitairement 1000 yens par interrogation, puis 300 yens par référence éditée - même sans tenir compte des restrictions d'accès que j'ai mentionnées plus haut? Il faudrait sans doute pousser l'enquête plus loin; on trouverait certainement des conditions moins mirobolantes d'accès que celles que j'ai citées. Mais je doute que le public probable de ces services, le public universitaire, ne dispose pas des moyens suffisants sur son lieu de travail, sans bourse délier.

Quelques tests à partir des catalogues en ligne de deux grosses universités privées à Tôkyô donneront une idée de la puissance des fonds documentaires en langue française: à la bibliothèque centrale de l'université de Waseda, qui représente un peu plus du tiers des ouvrages disponibles sur le campus (3,6 millions en tout...), 1243 titres contiennent le mot

français *dictionnaire*; 132, le mot *lexique* ou le mot *vocabulaire*; 150, le mot *grammaire*. On y trouve 1973 titres des éditions Gallimard, 2535 des PUF, 352 du Seuil, 351 de Larousse, 130 de Masson, 101 de Klincksieck. A l'université de Tsukuba, dont le fonds comporte 452 528 ouvrages japonais et 253 598 étrangers (soit 36% de livres étrangers), on trouve 922 titres contenant le mot *dictionnaire*, 131 contenant *lexique* ou *vocabulaire*, 204 *grammaire*. - C'est honnête. La bibliothèque de la Maison ne peut évidemment pas rivaliser avec ces colosses, qui non seulement achètent beaucoup, mais achètent bien, semble-t-il.

6.2.2. Le poids des habitudes et la résistance à tout changement

Le Bureau japonais, de son côté, loin de favoriser la modernisation de la bibliothèque, s'y oppose. S'il semble acquis sur le papier que la bibliothèque appartient au bureau français, il n'en est pas de même dans les faits.

6.2.2.1. *La question des éliminations*

Cela se marque en premier lieu lorsqu'il est question de désherber le fonds. Et l'opposition semble si vive qu'on peut se demander si le coût de l'opération, son coût diplomatique si je puis dire, n'est pas excessif, et s'il ne vaudrait pas mieux laisser pourrir dans un coin les livres inutiles plutôt que de s'en débarrasser par don ou élimination pure et simple. L'argument qui est utilisé est compréhensible dans un premier temps¹⁰⁴: la Maison héberge des sociétés savantes s'intéressant aux domaines les plus variés. La bibliothèque leur est en principe destinée, pour une part. Décider d'écarter des disciplines actuellement représentées dans le fonds provoque donc des réactions hostiles. Mais il est clair que ces fonds sont de très peu d'utilité: que vaut un fonds juridique qui n'est pas actualisé? A quoi bon quelques ouvrages éparpillés et anciens de chimie ou de mathématiques? S'ils ont une valeur, il vaudrait mieux qu'ils se trouvent dans des bibliothèques spécialisées disposant de collections significatives dans les mêmes domaines. En outre, les destinataires supposés de ces ouvrages, jusqu'à preuve du contraire, ne fréquentent pratiquement pas la bibliothèque (on les comprend).

Jusqu'à quel point la bibliothèque doit-elle être considérée comme la mémoire de l'institution, et doit-elle refléter son histoire? La question peut peut-être trouver une réponse tout à fait pragmatique, et non une réponse de principe, dans le nombre de mètres linéaires disponibles. S'il y a de la place, on peut garder toutes les vieilleries - qu'il suffit de ne pas signaler dans les catalogues électroniques. S'il n'y en a pas, il faut donner ou jeter.

¹⁰⁴ Et rappelons que pendant des décennies il a été admis, au moins implicitement, que la bibliothèque n'appartenait pas qu'au Bureau français.

Or, l'expérience montre que, lorsqu'on doit déplacer des ouvrages, l'encombrement des rayonnages est trop grand pour qu'il soit, je ne dis pas facile, mais même possible de les ranger à leur nouvelle place sans déplacer en cascade des mètres et des mètres d'ouvrages, ou sans devoir adopter, faute de mieux des solutions de rangements très peu satisfaisantes. On risque donc bien d'être contraint, soit de ne toucher à rien dans cette bibliothèque, soit de faire de la place.

Quoi qu'il en soit, les résistances japonaises ne répondent pas à une logique bibliothéconomique, et il n'est pas certain que les arguments qu'on pourrait fournir soient efficaces.

6.2.2.2. *L'image contre la fonction: résistances japonaises*

Tout d'abord, l'attachement aux livres semble atteindre ici une forme de fétichisme, comme le note M. Keriguy. C'est l'idée même d'écarter un livre, ou pire encore de le jeter, qui est inacceptable. "On n'oserait pas jeter un livre", a-t-on pu entendre. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de la mode du désherbage, qui doit être considérée froidement. Mais un livre arrivé dans la bibliothèque par le plus grand des hasards et qui n'aurait jamais dû y entrer, ou un livre si sale ou si délabré qu'on aurait honte de le communiquer, faut-il le conserver avec un zèle religieux, surtout si on manque de place? Les exigences de la pratique répondent, même si on hésite sur le principe.

De plus, il semble que la magie ou la superstition des chiffres ait sa part dans ces réactions: 50 000 ouvrages, c'est moins un fait qu'une image. Ça a l'air sérieux et respectable. Un désherbage empêcherait peut-être de pouvoir proclamer que l'on possède "le plus important fonds de documentation en langue française du Japon"¹⁰⁵.

L'idée souvent opposée à toute proposition de désherbage, c'est que la bibliothèque possède des livres qui, certes, ne sont pas rares dans l'absolu, mais qui souvent ne se trouvent nulle part ailleurs au Japon. C'est certainement exact. Il n'est pas faux non plus qu'une recherche est parfois rendue plus facile par des rencontres bien étranges et imprévisibles, et que tel livre de second rayon peut faire germer une idée intéressante. La bibliothèque de la Maison aurait alors un rôle un peu similaire à celui des caisses des bouquinistes, sur les berges de la Seine. Est-ce le rôle qu'on souhaite qu'elle ait? A-t-on les moyens, en mètres de rayonnage, de le lui faire jouer?

Il est frappant de voir que s'affrontent, à propos d'une bibliothèque qui a peu d'atouts, et moins encore d'atouts apparents, des logiques radicalement différentes. Il en

¹⁰⁵ Bibliothèque de la Maison franco-japonaise: guide du lecteur.

résulte une permanente incompréhension mutuelle, aussi bien au sein de la bibliothèque qu'avec les partenaires japonais.

6.2.3. Blocage momentané ou situation sans issue?

Au terme de cet état des lieux, on ne peut que s'interroger, sans pouvoir apporter une réponse. La bibliothèque est dans un état de léthargie profonde, son personnel n'est guère disposé à agir pour en modifier le fonctionnement de façon significative, les moyens sont et probablement resteront limités, et, dans un contexte de concurrence tout à fait défavorable, la partie japonaise semble indifférente à ses difficultés et hostile aux remèdes qui y sont proposés. Y a-t-il une issue? Faut-il éviter autant que possible les conflits, même au prix (un million et demi par an, et pas de bibliothèque digne de ce nom) d'une stagnation certaine? Faut-il au contraire accepter les conflits, et "passer en force" pour imposer une autre idée de la bibliothèque? Si le succès dans ce dernier cas n'est aucunement garanti, la décision ne peut pas venir, de toute façon, de la bibliothèque elle-même; elle dépendra de l'avenir qu'on voudra donner à la Maison dans son ensemble.

6.3. *L'avenir de la bibliothèque de la Maison franco-japonaise*

6.3.1. Des questions radicales et nécessaires

On a dressé dans les pages qui précèdent un tableau très noir de la situation. Il ne me paraît pas exagéré. L'état des choses impose pour l'avenir immédiat qu'on se pose des questions radicales, à la mesure de la confusion dans laquelle se trouve la bibliothèque. Faut-il, non seulement une bibliothèque à la Maison franco-japonaise, mais des bibliothèques françaises au Japon?

6.3.1.1. *Faut-il des bibliothèques françaises au Japon?*

A cette question préliminaire, la réponse affirmative ne s'impose pas de façon évidente. La puissance documentaire des bibliothèques japonaises est, on l'a dit, impressionnante: les dépenses occasionnées par l'entretien de bibliothèques par les différents pays étranger se justifient-elles? Ce n'est pas ce qu'ont pensé les Américains: leurs centres culturels au Japon n'offrent plus de bibliothèques, mais seulement des ressources documentaires électroniques. Le British Council, à Kyôto, ne propose plus de son côté qu'une salle de références. Quant aux Italiens, ils ont "à peu près abandonné

l'idée d'être représentés par des organismes officiels et concèdent l'apprentissage de la langue à des sociétés japonaises¹⁰⁶.

Les Français restent de leur côté attachés à une politique culturelle volontariste, ce dont témoigne la réforme, en 1994, de la Direction Générale des Relations Culturelles (dite réforme Juppé). De ce point de vue, le moment ne semble donc pas être celui d'un repli.

Denis Bruckmann propose quatre raisons pour maintenir des bibliothèques françaises au Japon:

- les bibliothèques universitaires, qui sont les seules à fournir des fonds étrangers importants, sont d'accès assez difficile pour le public non universitaire. En s'ouvrant à un large public, les bibliothèques françaises tiennent un rôle qui leur est propre.
- les bibliothèques universitaires manquent parfois de cohérence: à défaut d'avoir leur puissance, les bibliothèques françaises pourraient offrir "une vision plus globale, plus cohérente de la culture française, même si elle est plus modeste".
- les Japonais ont une vision de la France qui date de l'après-guerre; il y a lieu de proposer une image de la France actuelle.
- enfin, elles peuvent présenter aux Japonais des exemples de la bibliothéconomie française.

Faute de l'expérience du pays qui permettrait seule de confirmer ou d'infirmer ces raisons, qui semblent en effet très défendables, on en admettra par provision le bien-fondé.

6.3.1.2. *Faut-il une bibliothèque à la Maison franco-japonaise?*

Mais cela n'implique nullement qu'il faille une bibliothèque à la Maison franco-japonaise.

Quelle pourrait être sa fonction? Du point de vue français, la Maison est une institution de recherche; on imaginerait donc que sa bibliothèque devrait participer au travail de recherche, en fournissant la documentation ad hoc. Est-ce possible? Probablement, si on en croit les évaluations de M. Keriguy¹⁰⁷. Faut-il le faire? On peut en douter. Les bibliothèques japonaises couvrent efficacement l'essentiel de la demande universitaire locale. Quant aux chercheurs français, ce n'est pas de documentation française

¹⁰⁶ Denis Bruckmann. *Le réseau des bibliothèques françaises au Japon*, à paraître dans *Nichifutsu Bunka*.

¹⁰⁷ Un million de francs pour les acquisitions rétrospectives, et 500 000 francs par an pour les acquisitions courantes, permettraient de remettre à niveau le fonds dans le domaine des sciences humaines, et de l'y maintenir.

qu'ils ont besoin: il faudrait envisager de faire entrer en abondance la documentation japonaise et la documentation en langue anglaise dans le fonds. C'est envisageable en principe, certes: mais à quoi bon, puisque dans ces conditions plus encore, la bibliothèque resterait extrêmement inférieure aux bibliothèques japonaises¹⁰⁸? En outre, cette solution sourirait peu au bureau japonais, attaché à l'idée d'un fonds presque seulement français. Mais on mentionne ce fait pour mémoire, en somme: car il en sera probablement ainsi pour toutes les solutions, hormis le statu quo.

Faut-il alors que la bibliothèque s'oriente vers la lecture publique? Ce n'est pas le rôle de la Maison franco-japonaise, si on en croit l'orientation actuelle. Et il est embarrassant que les buts d'une bibliothèque soient sans relation avec ceux de l'institution qui l'héberge et la finance. En outre, il n'y a pas à Ebisu de public captif, comme il y en a un à l'Institut: on n'a aucune assurance de succès dans cette hypothèse. Et le fonds tel qu'il existe actuellement est mal adapté à une mission de ce genre.

Dans un raisonnement seulement bibliothéconomique, on ne voit pas clairement quelle peut être la place de cette bibliothèque.

6.3.1.3. *La solidité du béton et de l'acier*

En revanche, on y revient toujours, on voit très bien quel espace elle occupe: l'immeuble impose absolument, vu sa conception, qu'une bibliothèque occupe les locaux prévus à cet effet. Pas moyen de s'en débarrasser, tant que la Maison elle-même existe, à moins d'envisager (comme certains le font) de réaménager le troisième niveau en le transformant en bureau. Pourquoi pas. Cependant, dans la mesure où la bibliothèque n'a que quelques mois, on serait surpris que cela se fasse prochainement: il sera difficile de faire accepter par les comptables qu'on détruise si vite ce qui a nécessité un gros investissement - inconsideré, certes.

Que peut-on en faire? On peut proposer trois possibilités principales; les deux dernières sont susceptibles de combinaisons éventuelles (quoique très peu souhaitables):

- les Français se retirent de la Maison franco-japonaise: ce n'est pas après tout totalement impossible; et dans ce cas la bibliothèque cesse d'être un problème - ou du moins, le devenir de son fonds n'est plus notre affaire ici.
- les Français restent à la Maison franco-japonaise, mais laissent la bibliothèque, son fonds, son personnel et ses problèmes au Bureau japonais, puisqu'il a l'air d'y tenir tellement.

¹⁰⁸ On envisagera plus bas les moyens de satisfaire mieux les besoins spécifiques des chercheurs.

- les Français restent à la Maison franco-japonaise, et continuent de gérer la bibliothèque. C'est cette hypothèse, qui peut prendre des formes différentes, qui sera seule envisagée plus bas.

Mais avant de l'examiner plus en détail, il faut redire quelles hypothèses pèseront dans ce cas sur la solution qui sera retenue, quelle qu'en soit la forme:

- la bibliothèque continuera presque sûrement à fonctionner avec le même personnel, viscéralement attaché au fonds de la bibliothèque tel qu'il est, et pas particulièrement dynamique ni amateur de changement¹⁰⁹.

- La partie japonaise s'oppose très fortement à toute politique d'élimination tant soit peu radicale, et considère, peut-être avec raison si on regarde l'histoire de l'institution, qu'elle a un droit de regard sur le devenir du fonds. Pourra-t-on ne pas faire quelques concessions sur ce point, quand on n'a qu'un statut d'hôtes, qu'on occupe des locaux prêtés, et qu'on hérite, qu'on le veuille ou non, des incohérences politiques du passé? J'en doute pour ma part.

- si on ne veut pas traîner éternellement le boulet d'une vocation pseudo-encyclopédique, il faudra mettre au clair enfin les relations entre le Bureau français et les sociétés franco-japonaises. Tant qu'il ne sera pas précisé si oui ou non les sociétés ont un droit de regard sur la politique documentaire (et tant qu'il ne sera pas dit, pour être plus clair, que la bibliothèque n'est pas faite pour des sociétés dont les membres n'y viennent que très rarement), on n'aura pas les coudées franches, et la politique documentaire en sera rendue, au mieux, compliquée, au pire, confuse.

- enfin, tant que le Ministère ne manifestera pas une véritable constance dans ses intentions, chaque changement de directeur risque fort de détiésser ce que de patientes Pénélopes, pendant les deux ou trois années du précédent directorat, auront péniblement réalisé.

6.3.1.3.1. Première hypothèse: le bureau français de la Maison franco-japonaise conserve la gestion de la bibliothèque

A supposer, donc, que les Français conservent la bibliothèque, deux solutions principales se présentent: soit le Bureau français conserve la gestion de la bibliothèque, soit il passe un accord, très souhaitable, avec l'Institut pour qu'il la prenne en charge.

¹⁰⁹ Les contrats de travail viennent d'être renégociés (pour des raisons financières qui ne nous concernent pas directement ici), et sauf coup de théâtre, seront signés incessamment.

La première solution n'est certainement pas la plus satisfaisante. En effet, la bibliothèque, on l'a dit, ne pourra pas correspondre aux fonctions de la Maison franco-japonaise elle-même. A court terme, c'est la plus probable cependant.

Ce qu'on peut envisager à l'heure actuelle s'énoncerait en trois points:

- la bibliothèque concentrera son activité autour de la partie du centre de ressources sur la France dont la mise en place est en cours; on reviendra plus bas sur ce service expérimental. Disons dès à présent que le fonds s'adresse à un public aussi large que possible, ce qui devrait entraîner une modification des conditions de prêt¹¹⁰; et qu'en outre, le travail en réseau rendra hautement souhaitable une harmonisation des conditions d'accès, des conditions de prêt et de la tarification à l'Institut et à la Maison. En revanche, on n'a aucune idée du public qui pourra être intéressé. - La bibliothèque de la Maison franco-japonaise n'a guère le choix, de toute façon.

- le reste de l'espace sera occupé par un trop vaste fonds peu entretenu faute de moyens; collection passive et faible (mais non nulle), destinée surtout à satisfaire imprévisiblement les besoins accessoires de chercheurs japonais en mal de documents difficiles à trouver au Japon, mais qu'il n'est sans doute pas utile, on l'a vu, de réactualiser. On doit envisager, tout en doutant que ce soit réalisé prochainement, de reclasser le fonds en fonction des règles du libre accès (cotation Dewey, stockage en magasin des nombreux ouvrages trop abîmés, trop périmés ou trop peu intéressants pour qu'on puisse les exhiber, élimination si la place manque). Il y faudrait une volonté, une énergie et une compétence scientifique qui font défaut actuellement. Il est donc probable que pendant un temps indéterminé, cette collection va stagner dans un état proche de son état actuel, peu glorieux.

Toutefois, des points forts échapperont à cette grisaille: le fonds Orient, qui peut viser l'exhaustivité dans le domaine des publications orientalistes en français; et secondairement la philosophie, la religion et l'histoire. Le premier au moins continuera à être enrichi. La cotation Dewey est déjà réalisée. On peut espérer que l'effort porte aussi sur les autres, et que leur état s'améliore progressivement (désherbage à l'occasion de la rétroconversion par Nacsis, meilleure répartition entre le magasin et le troisième étage...)

- enfin, à condition de disposer de personnel et de moyens nouveaux, on pourrait envisager de développer, à l'usage des chercheurs français, un centre de

¹¹⁰ Notons que l'Institut, de son côté, ne semble pas envisager de modifier ses propres conditions de prêt pour le centre de ressources: les ouvrages ne seront prêtés, très largement d'ailleurs, qu'aux adhérents. C'est sans doute dommage, si le centre de ressources cherche vraiment à atteindre le public le plus vaste possible. On pourrait concevoir que les ouvrages du centre puissent être prêtés ponctuellement, contre la remise d'une caution, et éventuellement contre le paiement d'un droit modique.

documentation destiné à satisfaire sur mesure leurs besoins spécifiques; on y reviendra plus loin.

Ce sont donc trois services pratiquement indépendants qui occuperaient les locaux d'Ebisu, et destinés à trois publics aux besoins presque tout à fait distincts. Jusqu'à un certain point, ils pourront être assez bien distingués dans l'espace: le centre de ressources occupera une bonne part du second niveau, le fonds passif occupera le troisième niveau, et le centre de documentation n'a pas besoin d'un espace public, mais d'un bureau. Dans le détail cependant, cette distinction sera moins claire; et cela suffira à empêcher, par exemple, des ouvertures alternées, qui auraient pu soulager le personnel et faciliter la remise en état.

6.3.1.3.2. Seconde hypothèse: l'Institut franco-japonais prend en charge la bibliothèque

On doit souhaiter, d'une manière générale, qu'un rapprochement de la Maison et de l'Institut intervienne. Les bibliothèques sont à la fois la raison la plus forte pour formuler ce souhait, et les services les mieux à même de le satisfaire. Ni l'une ni l'autre n'a les moyens à elle seule de mener une politique documentaire un peu ambitieuse, et il est déraisonnable de disperser ainsi des forces limitées. De plus, la bibliothèque de l'Institut manque d'espace, alors que celle de la Maison en a à revendre.

6.3.1.3.2.1. *Un rapprochement déjà engagé*

Le rapprochement est d'ores et déjà engagé. Ainsi,

- les deux bibliothèques ont acheté un même système documentaire. Il s'agit, à brève échéance, de constituer un catalogue commun.
- une entente assez claire à propos des domaines de compétence permet d'éviter trop d'achats en double, et devrait permettre au lecteur de savoir où il a la plus de chances de trouver ce dont il a besoin¹¹¹. Il est entendu que les deux bibliothèques doivent s'informer mutuellement de leurs acquisitions.

¹¹¹La répartition, à l'heure actuelle, est la suivante (on admet évidemment qu'une section de références encyclopédiques est nécessaire sur les deux sites; de même, un fonds en langue française à propos du Japon est nécessaire dans les deux bibliothèques.)

- Institut franco-japonais: mode, gastronomie, Français langue étrangère, informations sur les études en France, tourisme (y compris des ouvrages en japonais); arts (ouvrages "savants" exclus); philosophie (essentiellement la mode intellectuelle du moment); littérature (même chose).
- Maison franco-japonaise: sciences humaines; classiques de la littérature; orientation "universitaire" plus marquée d'une manière générale.

- l'Institut devrait déposer prochainement une dizaine de mètres linéaires d'ouvrages à la Maison franco-japonaise¹¹²; on étudie les modalités pratiques (pour le prêt en particulier).

- enfin, le centre de ressources sur la France, piloté par l'Institut, impose une collaboration plus étroite.

6.3.1.3.2.2. *Formes possibles d'une fusion*

Pourrait-on aller plus loin, et fusionner les deux bibliothèques? Tout dépend de ce qu'on entend par fusion. Il ne saurait être question de réduire la bibliothèque à un seul site: l'Institut a un lectorat captif qu'il faut satisfaire sur place. Quant à transférer l'intégralité de la bibliothèque à Iidabashi, il ne faut pas non plus y penser, les locaux de l'Institut n'ayant pas les dimensions requises. Les deux sites resteraient donc actifs.

Cela poserait à nouveau le problème des relations compliquées entre l'Institut et la Maison. Dans la mesure où l'Institut est sous la tutelle juridique de la Maison franco-japonaise (japonaise), il serait sans doute possible de négocier avec le Bureau japonais son implantation dans les locaux d'Ebisu. Les Japonais demanderaient-ils des compensations financières? De quel ordre? (loyer? paiement des (lourdes) charges?) Demanderaient-ils d'autres compensations (droit de regard sur la politique documentaire, et sur le devenir du fonds actuel, en particulier)?- En outre, un accord des deux sous-directions françaises qui sont impliquées à Tôkyô serait également nécessaire. Est-ce plus facile à obtenir qu'un accord avec les Japonais?

A supposer qu'un responsable unique ait la charge des deux sites, il faudrait savoir quel public on voudrait y servir, et avec quels ouvrages.

Notons tout d'abord qu'à brève échéance, la bibliothèque d'Iidabashi, toute neuve, ne peut pas changer radicalement d'orientation, pour des raisons évidentes. Inutile donc d'envisager ici un bouleversement d'ensemble, une redistribution qui la modifierait profondément. De ce côté-là, la question est donc déjà résolue: c'est une bibliothèque de lecture publique, visant à diffuser la culture française contemporaine et à la mode, qui a d'ores et déjà son public.

En revanche, l'état de la bibliothèque d'Ebisu est tel qu'on peut tout envisager à son propos, puisqu'un réaménagement s'impose de toute façon.

Que ferait l'Institut du fonds actuel de la bibliothèque d'Ebisu? Il paraît peu probable qu'il accepte de la prendre en charge avant d'avoir l'assurance de pouvoir le

¹¹² C'est peu; cela n'en a pas moins déclenché l'hostilité de la responsable japonaise, paraît-il...

gérer comme bon lui semblerait - à moins toutefois que le rapprochement, pour des raisons politiques plus générales, ne s'impose de façon si impérieuse que l'Institut ne soit disposé, pour le mettre en oeuvre, à se charger de ce fardeau.

Il n'est pas non plus certain que l'Institut accepterait de conserver le personnel actuel de la bibliothèque d'Ebisu.

Dans le cadre d'un rapprochement entre l'Institut et la Maison l'Institut n'accepterait probablement pas que sa bibliothèque - sur deux sites désormais - prenne en charge complètement les fonctions documentaires utiles à la Maison. Je pense en particulier à un centre de documentation destiné aux chercheurs. Cependant, pour ce qui concerne ce centre de documentation, si elle ne le prenait pas en charge entièrement, on obtiendrait sans doute qu'elle lui concède l'utilisation de l'infrastructure documentaire dont elle disposerait (outils bibliographiques, ouvrages de références, accès aux ressources en ligne...), moyennant une participation de la Maison aux frais: rappelons que les budgets français des deux établissements sont séparés.

Conformément à sa mission, l'Institut utiliserait probablement la bibliothèque de la Maison pour diffuser la culture française auprès d'un public large. Les deux sites se ressembleraient-ils par leur contenu? C'est peu probable. Certes, Tôkyô est grande; mais donner des orientations similaires aux deux sites apparaîtrait comme un gaspillage de moyens (personnel en double, achat en double...) Il vaudrait beaucoup mieux mettre au point un système de navette entre les deux sites, qui coûterait moins cher, rendrait au public un service satisfaisant, tout en mettant à sa disposition des documents plus nombreux et divers. -Notons d'ailleurs, ce qui est vrai dans toutes les hypothèses, que rien n'assure qu'un public suffisant puisse faire à Ebisu le succès de ce qui se trouve actuellement à Iidabashi.

Les fonds seraient donc de nature différente. Sans doute chercherait-on à monter à la bibliothèque d'Ebisu un ensemble qui donne de la culture française une image moins superficielle que celle que l'on retient en sortant de la bibliothèque d'Iidabashi: en prenant partiellement en charge l'histoire de la bibliothèque d'Ebisu, on chercherait à confectionner un fonds cohérent d'ouvrages classiques et d'ouvrages de réflexion, mais sans viser un public universitaire, puisque celui-ci est déjà servi suffisamment par les bibliothèques japonaises. Entre les lacunes, on trouverait dans le fonds actuel un nombre non négligeable de titres à conserver, qui pourrait servir de point de départ. Notons qu'il serait tout à fait hors de question, bien sûr, de viser l'exhaustivité: mais on pourrait, comme

le suggère Denis Bruckmann¹¹³, viser la cohérence. - Ultérieurement, on pourrait imaginer, au prix d'études très détaillées, et lourdes à mettre en oeuvre, que ce fonds cohérent pousse des sortes de pédoncules destinés spécifiquement à pallier les lacunes des fonds japonais. Cela réclamerait une analyse très fine des catalogues japonais principaux, et serait subordonné, de toute manière, à la constitution préalable d'un noyau cohérent.

6.3.1.3.3. Nécessité d'une fermeture longue.

Une chose est sûre: si on cesse de se résigner à voir vivoter une bibliothèque inutilement dépensière pour le peu de services qu'elle rend, et qu'on veut cependant maintenir une bibliothèque à Ebisu, il faudra fermer pendant des mois, et ne pas chômer pendant ce temps. Ce travail, qui bien sûr aurait dû être accompli avant le déménagement, et qui se fera à Ebisu dans des conditions bien moins bonnes (mobilier déjà imposé, signalétique coûteuse déjà en place, etc.), on n'en fera pas l'économie. C'est 46 000 ouvrages à trier un par un, plusieurs milliers à coter (ceux qui iront ou resteront au troisième étage), plusieurs milliers probablement à éliminer. Peu de livres resteront sans doute à leur place actuelle: vaste remue-ménage, qui sera fatigant et long. En outre l'espace du troisième étage est à remodeler. - Tout cela bien sûr, comme pour le reste des activités de la Maison franco-japonaise, n'aura de sens que si des orientations fermes sont enfin déterminées.

Ce travail sera-t-il fait par l'équipe actuelle? J'en doute. Il faudrait, mais on ne pourra, ni ne voudra

Pourrait-on embaucher du personnel temporairement pour aider à le faire? C'est difficile à imaginer. Cela ne rendrait pas moins nécessaire une fermeture des locaux. Et un tel appoint ne serait acceptable que si le personnel actuel, au cours de cette fermeture, était débordé par la tâche à accomplir, ce qui supposerait qu'il commence par y consacrer ses forces. Mais on ne peut guère offrir, dans une bibliothèque qui coûte déjà trop cher pour ce qu'elle vaut, une sinécure à des bibliothécaires très confortablement rémunérés.

6.3.2. Un service possible à destination des chercheurs: un centre de documentation étroitement spécialisé, fournissant un service sur mesure

La bibliothèque actuellement ne satisfait pas les chercheurs de la Maison. C'est un paradoxe, sinon une absurdité. Il faut changer cela, si des chercheurs doivent rester dans ces locaux.

¹¹³ *Le réseau des bibliothèques françaises au Japon*, art. cité.

Comment faire? Faut-il construire un fonds systématique et a priori? Non, c'est impossible. D'une part, les moyens ne seront jamais suffisants pour couvrir convenablement l'ensemble des domaines que les chercheurs de la Maison peuvent explorer. Ensuite et surtout, une recherche définit ses propres besoins documentaires, qu'il paraît presque impossible de déterminer à l'avance.

En conséquence, il faudrait pouvoir offrir un service de documentation sur mesure: réponse rapide à des demandes ponctuelles, soit par achat, soit par emprunt ou demande de photocopies, soit par une recherche en bibliothèque - ici ou ailleurs - s'il s'agit d'un renseignement précis; recherche en ligne, constitution de bibliographies sur profil (fonction de veille documentaire pour *chaque* chercheur). Crédit d'achat permettant au chercheur d'acquérir lui-même la documentation dont il a besoin, sans formalités administratives interminables.

Le public visé serait-il intéressé? Il est évident qu'il importera de toute façon, si on veut espérer le succès, que les chercheurs soient impliqués autant qu'il sera possible dans le processus de décision.

Ce service réclamerait en tout cas un personnel aux capacités scientifiques réelles, capable de répondre aux demandes pour des documents qui seraient au moins dans trois langues (japonais, français, anglais) et parfois dans quatre (le chinois en plus). Une ou deux perles rares, qui ne se trouvent pas actuellement dans la maison, et qui coûteraient sans doute relativement cher.

Les moyens techniques nécessaires: des contrats de prêt entre bibliothèques et de fourniture de photocopies efficaces, au Japon et en France; accès aux outils bibliographiques de la bibliothèque, et aux bases de données en ligne (internationales - Dialog - et japonaises -Nacsis); accès aux grandes bibliothèques de Tôkyô; dispositif comptable permettant aux chercheurs de faire leurs courses, puis de présenter simplement la facture. Un saute-ruisseau serait sans doute nécessaire, si on veut vraiment fournir vite les documents disponibles à Tôkyô: les déplacements sont très longs et le documentaliste ne peut pas passer son temps dans le métro.

Locaux: un bureau, quelques rayonnages. Après le départ d'un chercheur, les documents acquis rejoindraient le fonds de la bibliothèque; il n'y aurait donc pas besoin d'espaces de stockage spécifiques.

On m'a fait remarquer cependant qu'un service de ce genre aurait un inconvénient qui mérite d'être pris en considération: en satisfaisant les besoins de documentation des chercheurs, il aurait tendance à les confiner davantage dans les murs de la Maison franco-japonaise; or, c'est l'un des défauts de l'institution telle qu'elle est

actuellement conçue, qui s'en trouverait donc amplifiée. La concertation avec les chercheurs permettra d'évaluer mieux les gains et les pertes d'un service comme celui-ci.

En tout état de cause, sous cette forme ou sous une autre, il est nécessaire que la bibliothèque propose aux chercheurs de la Maison un service réel.

6.3.3. Un nouveau service en cours de réalisation: le centre de ressources sur la France

6.3.3.1. Définition du service par le Ministère de tutelle

Le document de référence qui tente de définir cet outil nouveau dans le dispositif culturel français à l'étranger est un numéro spécial de la revue *Les bibliothèques de France à l'étranger*¹¹⁴. Lancé en 1993, le centre de ressources sur la France¹¹⁵ a pour but "de concentrer, de simplifier, de clarifier l'offre documentaire sur la France contemporaine, jusque là éclatée en structures différentes (BCLÉ - Bureau de Coopération Linguistique et Educative, CEDUST - Centre d'Études et de Documentation Universitaire, Scientifique et Technique, bibliothèques de centres culturels, services scientifiques, etc.)"¹¹⁶ C'est une pièce de la réforme de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (réforme Juppé), et elle est présentée comme une des "missions prioritaires du réseau"¹¹⁷, désormais.

Les centres de ressources sur la France ont pour fonction d'informer "sur les données et réalisations françaises"¹¹⁸, en fournissant des réponses rapides aux questions des visiteurs, et en s'efforçant de donner l'information elle-même quand c'est possible. Tous les types de documents peuvent être sollicités, quelle que soit leur support, mais aussi quelle que soit leur langue. Leur mise en place doit s'accompagner d'un effort de cohérence accru, à la fois pour des raisons de pertinence et pour des raisons d'économie (les bibliothèques à l'étranger sont pauvres et doivent, plus que d'autres encore, éviter de disperser leurs efforts.) Elle peut prendre la forme d'un réseau de centres documentaires. Les formes à choisir ne sont pas normalisées, mais doivent tenir compte étroitement du contexte local (relations du pays d'accueil avec la France, public visé...) Enfin, un centre de ressources doit être considéré comme évolutif par nature: l'offre documentaire doit évoluer

¹¹⁴ Ministère des affaires étrangères. Guide pour un centre de ressources sur la France. Juillet 1994.

¹¹⁵ Le terme me paraît assez mal venu; que signifie "ressources"? Pourquoi n'avoir pas choisi "documentation", par exemple, qui paraît moins ambigu?

¹¹⁶ Denis Bruckmann, *Le réseau des bibliothèques françaises au Japon*, déjà cité.

¹¹⁷ Renée Herbovze. *Définition, localisation, déclinaisons*. In *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Guide pour un centre de ressources sur la France. p. 6.

¹¹⁸ *ibid.*



en même temps que l'actualité; elle doit aussi prendre en compte de mieux en mieux les besoins réellement constatés, et leur évolution.

6.3.3.2. *Le projet de centre de ressources à Tôkyô.*

Le Ministère ayant lancé auprès des postes un appel à candidatures, l'Institut franco-japonais, en collaboration avec la Maison franco-japonaise, a proposé un projet qui a été retenu parmi les projets pilotes. Il s'agit en l'occurrence de constituer un réseau au Japon, réseau qui, idéalement, regrouperait non seulement les institutions culturelles¹¹⁹, mais aussi d'autres organismes français (CNRS, Chambre de Commerce et d'Industrie,...) Pour l'instant, le réseau se limite encore aux deux seuls fondateurs, l'Institut et la Maison; à la date de mon départ de Tôkyô, les réponses des autres organismes contactés n'étaient pas encore connues.

Au sein du réseau, on distinguera deux types d'acteurs: les "centres documentaires", et les "points d'accès". Les premiers proposent à la fois une structure d'accueil et un fonds documentaire substantiel. Les seconds n'ont qu'un fonds limité, destiné à répondre à des questions simples; "s'ils ne peuvent répondre à la question posée, ils la renvoient aux centres documentaires qui la traitent et fournissent la réponse au point d'accès pour transmission à l'utilisateur"¹²⁰.

Il est prévu de donner une assez grande place à la documentation électronique: en particulier, l'Institut met en place un serveur de CD-Rom, qui sera interrogeable gratuitement pour les autres membres du réseau. De plus, "une étude de faisabilité est en cours pour pouvoir donner un accès direct ou indirect à un certain nombre de ressources [bases de données] japonaises ou françaises de première nécessité".

Les membres du réseau seront reliés par messagerie électronique.

La "souplesse d'approche"¹²¹ sera la règle: en effet, "les publics cible sont mal connus et leurs filières d'information non recensées"¹²². On n'a donc aucune assurance de succès: le développement du centre se fera progressivement, en fonction de ce que l'on percevra de la demande et des besoins. De plus, tant que durera la phase expérimentale, il n'est pas souhaitable que la structure du réseau soit excessivement formalisée administrativement.

¹¹⁹ Alliances françaises d'Osaka, de Nagoya, de Sapporo, de Sendai, de Tokushima, Institut franco-japonais du Kyushu, Institut franco-japonais à Yokohama, Institut franco-japonais du Kansai, Lycée franco-japonais de Tôkyô.

¹²⁰ *Un centre de ressources sur la France au Japon*. Dossier d'information dactylographié. p.5.

¹²¹ Ibid., p.4

¹²² Ibid.

Au Japon, "francophonie et francophilie ne vont pas forcément de pair". En conséquence, on s'efforcera de développer la documentation en langue japonaise, et on offrira aux lecteurs une aide en japonais, s'ils en ont besoin pour mener à bien leur recherche.

En principe, le premier service du centre de ressources devrait ouvrir à l'Institut au début d'octobre. Si tout allait bien, le service de la Maison franco-japonaise pourrait sans doute ouvrir en novembre.

6.3.3.3. *Principes suivis dans la section du centre de ressources de la Maison franco-japonaise*

On a cherché à amorcer un fonds qui propose:

- des ouvrages de références concernant la France;
- des ouvrages couvrant du mieux possible ce qui fait l'actualité française.
- des ouvrages en français, en japonais, marginalement en anglais.

Le public visé est un public aussi large que possible: toutes les personnes qui peuvent être curieuses de la France telle qu'elle est réellement¹²³. A mon sens, on doit chercher à mettre en place une documentation visant un public cultivé¹²⁴, mais non spécifiquement universitaire, même si, dans l'hypothèse où le résultat serait très bon, on peut espérer qu'il soit intéressé également. Les arbitrages seront de toute façon difficiles sur ce point (quelles bibliographies faut-il inclure, lesquelles faut-il réserver à l'étage recherche?) Rien n'interdit de tâtonner avant de trouver un équilibre.

De toute façon, le fonds à prévoir est essentiellement évolutif: d'une année sur l'autre, l'actualité change, et il faudra la suivre. Et les connaissances de base aussi changent assez vite.

On ne devra pas trouver dans le fonds du centre de ressources les mêmes ouvrages de références que dans les "salles de références" traditionnelles. En principe, tout ce qui n'est pas relatif à la France de façon étroite doit se trouver classé ailleurs, dans le fonds général de la bibliothèque. - Par exemple, on ne trouvera pas au centre de ressources de dictionnaire des sciences humaines, ni de bibliographie relative à une discipline. En revanche, on pourra y trouver une bibliographie relative à l'histoire de France, ou un dictionnaire de la politique française¹²⁵. Le principe peut sembler excessivement rigide, et

¹²³ Il ne s'agit pas d'un fonds de propagande.

¹²⁴ Ce public comporterait notamment des journalistes.

¹²⁵ Il est bien entendu que le fonds général de la bibliothèque, dont on a actualisé dans la limite des crédits disponibles les ouvrages de références, est destiné à servir de contexte au centre de ressources, qui ne peut

posera effectivement des problèmes (par exemple, le dictionnaire de Bénézit, en vertu de ce principe, ne devrait pas trouver sa place dans les rayons du centre de ressources, puisqu'il ne recense pas seulement des artistes français: pourtant, si quelqu'un vient faire une recherche d'histoire de l'art français à la Maison franco-japonaise, il en aura sans doute besoin à un moment ou à un autre, et sera donc contraint d'aller le consulter à l'étage supérieur). Je soutiens cependant qu'il faut s'y tenir: en effet, le choix a été fait d'isoler spatialement le centre de ressources du reste des collections. On ne pouvait guère faire autrement dans une bibliothèque dont le mode de classement est archaïque, et, d'autre part, il s'agissait de mettre en valeur ce service nouveau, sur lequel repose pour une bonne part l'avenir de la bibliothèque. Mais il résulte de cet isolement que des partages arbitraires doivent être faits au sein d'une même catégorie thématique - tel ouvrage d'histoire de France en haut, tel autre en bas, par exemple - qui compliqueront la tâche du lecteur lorsqu'il cherchera par lui-même un ouvrage, parce qu'aucune règle ne pourra les lui expliquer et lui permettre de prévoir à coup sûr la localisation d'un livre donné. Le principe excluant tout ce qui n'est pas strictement relatif à la France a l'avantage, au contraire, d'être simple et clair, et de pouvoir en conséquence être communiqué au lecteur facilement. C'est à mon sens sur de tels principes que doit reposer un classement en libre accès: mieux vaut pour le lecteur qu'il ait à marcher un peu, plutôt que de ne jamais savoir où un ouvrage se trouve. Il y a toujours quantité d'exceptions inévitables, de classements aléatoires: il faut du moins éviter toutes ceux qui peuvent l'être, même si des inconvénients secondaires résultent de l'application de la règle.

Les seules exceptions à ce principe seront les grands dictionnaires et encyclopédies en plusieurs volumes (Encyclopaedia universalis, Grand Larousse universel, Robert des noms propres, etc.), et le Quid. Et encore, c'est l'expérience qui dira si l'idée est bonne ou non.

On devrait au contraire y trouver les ouvrages ou les séries les plus importants concernant la France; toutefois, dans le domaine de l'histoire, il faudra savoir se limiter à un nombre d'ouvrages assez faible. Si on admet qu'un fonds sur la France contemporaine ne doit pas couper le présent du pays de son passé, il faut proposer une sélection bibliographique des "indispensables" de l'histoire de France, et s'en tenir là. - Comme tout le reste, cette partie du fonds devra être actualisée.

se suffire à lui-même. La situation et les règles de constitution d'un centre de ressources seraient tout à fait différentes dans un établissement qui ne posséderait pas déjà un fonds.

Pour l'actualité, on devra au contraire proposer une couverture aussi représentative que possible des problèmes de l'heure, dans tous les domaines qui ne sont pas couverts par l'Institut franco-japonais (ou par l'un des centres documentaires participant au centre de ressources, s'il y en a de nouveaux¹²⁶), et qui entrent dans la définition des missions de la Maison franco-japonaise. On traitera donc peu la classe 700, qui est le domaine de l'Institut, ou la gastronomie, pour la même raison. On ne traitera pas du tout les sciences et les techniques (classes 500 et 600), qui sortent des missions de la Maison franco-japonaise et de sa bibliothèque¹²⁷.

On peut encore poser un principe, qui doit aider à choisir les livres à retenir: le fonds du centre de ressources étant forcément limité dans ses dimensions (pour des raisons de moyens financiers), le critère majeur doit être la *qualité* des ouvrages qui s'y trouvent. On doit pouvoir dire au lecteur: "Ce fonds est limité, certes, mais nous vous garantissons que tout ce qu'il comprend est: 1- de bonne qualité, intellectuellement; 2- non périmé." Si un livre ne répond pas à ces qualificatifs, il ne doit pas entrer dans le fonds du centre de ressources, ou il doit en sortir. - La concurrence réellement écrasante des bibliothèques japonaises fait qu'on ne voit pas du tout pourquoi les lecteurs viendraient si on ne leur propose pas cette garantie de sélection et de qualité, pour compenser autant que faire se peut l'infériorité numérique des collections. Et s'ils ne viennent pas, les crédits nécessaires ne viendront pas non plus: le centre de ressources sur la France étant une première expérience, les résultats seront examinés de près au Ministère des Affaires étrangères, de toute évidence.

6.3.3.3.1. L'intégration des bases de données, des documents Internet et des CD-Rom à un fonds de libre accès

¹²⁶ Il a été admis, sans preuves à vrai dire, que la Chambre de commerce et d'industrie et le PEE couvrent ou ont pour mission de couvrir une bonne part du travail dans le domaine de l'entreprise et de la finance. On n'a donc pas acheté Kompass, par exemple. De toute façon, la bibliothèque de la Maison n'a pas les moyens de le faire.

¹²⁷ La réalisation pratique d'un fonds d'actualité était soumise à une exigence de rapidité; d'autre part, il fallait trouver un mode de sélection simple, qui permette ultérieurement à des bibliothécaires qui ne sont pas toujours très au fait de l'actualité française de réaliser des acquisitions pertinentes. J'ai donc proposé d'utiliser de façon systématique les bibliographies de L'état de la France: en un peu moins de mille titres, elles offrent un panorama vivant de l'actualité; chaque thème traité fait l'objet d'une sélection par un spécialiste du domaine. L'actualisation annuelle, si on accepte le principe d'une acquisition quasi systématique (dans la limite des crédits disponibles), est un travail élémentaire et assez rapide.

L'idéal à rechercher, c'est un fonds couvrant aussi complètement que possible le domaine qu'il doit couvrir ¹²⁸, et un fonds qui s'offre de la façon la plus claire possible au lecteur.

Par conséquent, il faut que ce fonds ait un principe de classement *unique*. En particulier, il faut trouver le moyen de ne pas séparer les documents en fonction de leur type (monographies, périodiques, documents électroniques).

Le cas des périodiques est délicat. Plusieurs possibilités:

- le périodique n'appartient pas à une série possédée par l'Institut, mais a été acquis séparément (cas des numéros spéciaux thématiques, en particulier). - Dans ce cas, rien ne s'oppose à ce qu'il soit rangé à sa place dans la Dewey (et catalogué à part).

- le périodique appartient à une *série possédée par la Maison*. Il paraîtrait tout à fait déraisonnable de le sortir de sa série. Pour qu'il soit tout de même porté à la connaissance du lecteur, on photocopiera sa table des matières (éventuellement en surlignant le titre de l'article intéressant), et on rangera cette photocopie dans un classeur prévu à cet effet, qui permettra de l'intégrer directement à la collection en libre accès, et au classement Dewey. On devrait prévoir un classeur pour chaque *division* représentée dans le fonds (010, 070, 310,320,330, etc.) et susceptible de correspondre à des articles de revues.

Là plus encore que pour les monographies, le critère de choix doit à mon avis être la qualité, et l'actualité, des articles. Il ne s'agit pas de retenir le plus d'articles possibles, mais des articles dont on a des raisons précises de penser qu'ils valent la peine d'être lus par nos lecteurs.

Pour ce qui est des documents électroniques, on doit distinguer deux cas:

- les bases de données de type Dialog, ou Minitel¹²⁹, et les CD-Rom. On peut envisager de photocopier les notices existant pour des services choisis parmi les plus utiles (et les mieux maîtrisés par les bibliothécaires de la maison), et de les ranger également à leur place dans la Dewey.

¹²⁸ Ce qui mon avis n'implique pas de tout acheter (c'est impossible), mais d'acheter de façon cohérente, en fonction des domaines à traiter.

¹²⁹ Il faut noter que les bases de données payantes ne sont cependant pas une priorité à Tôkyô, en dépit de ce qu'elles ont de séduisant: d'une part, le contexte concurrentiel, on l'a dit, est très défavorable; d'autre part, on ne peut miser beaucoup sur les bases de données qu'au prix d'une formation approfondie et continue du personnel, formation coûteuse en argent et en temps. Il convient donc de rester modeste en ce domaine, et de ne le développer ultérieurement, éventuellement, qu'après une analyse plus précise des chances de succès. On pourrait même être amené à remettre en question l'utilité des abonnements aux banques de données actuellement souscrits, si rien n'indique qu'ils doivent être plus utilisés à l'avenir qu'ils ne le sont pour l'instant.

- les documents de type Internet. C'est un peu plus compliqué: il faut, si on veut qu'Internet serve à quelque chose dans la bibliothèque, que l'on procède à un véritable *travail d'acquisition* de ces documents, comportant leur repérage, leur évaluation, leur description et leur classification. Tout cela devrait être réalisé pour la page d'accueil du Centre, à l'étude actuellement¹³⁰, et qui sera placée sur le réseau. Si les choses ont été faites logiquement, il suffira alors d'imprimer les notices telles qu'elles sont disponibles en ligne, et de les mettre à leur tour à leur place dans le classement Dewey (en principe, comme elles devraient être classifiées avant d'être mises sur le réseau, il ne s'agira plus que de les glisser dans le bon classeur.) En revanche, l'actualisation devra être *très* fréquente, si on veut éviter de signaler des services qui ont disparu du réseau (une fois par mois? L'expérience permettra de fixer la meilleure périodicité.)

Faut-il un classeur par type de documents, ou un classeur par division? Je préférerais pour ma part la deuxième solution, qui me paraît plus simple pour le lecteur, plus simple pour les bibliothécaires, et moins coûteuse en matériel.

6.3.3.3.2. Internet: propositions pour une utilisation des ressources du réseau dans une bibliothèque de lecture publique

Je me permettrai d'insister sur la question de l'utilisation d'Internet dans une bibliothèque de lecture publique. Ceux qui ont un peu fréquenté le réseau savent quel investissement en temps et en énergie est nécessaire pour débiter; ils savent aussi que dès qu'on cherche un type d'objet précis, la recherche est souvent très longue, même si les outils disponibles (Lycos, Yahoo, par exemple) sont désormais bien faits et maniables. Si on laisse Internet en libre accès, de deux choses l'une: ou le travail de recherche a déjà été fait

¹³⁰ Il semble douteux que le principe que je décris ici soit retenu pour l'instant: c'est regrettable. Deux obstacles principaux: la Maison ne peut consacrer beaucoup de temps au développement d'un catalogue (en dépit de la présence d'un informaticien compétent, qui s'est récemment rapproché de la bibliothèque), et la plus grande partie du travail reposerait donc probablement sur l'Institut; et surtout, il n'est pas sûr que l'Institut souhaite réellement collaborer au quotidien avec la Maison, ce qu'impliquerait un travail de catalogage partagé. Je note au passage qu'un tel travail de catalogage, s'il peut être commencé par n'importe quel centre de ressources, pourrait aussi être développé et coordonné par le Ministère lui-même: les centres de par le monde auront des besoins proches, et en tireraient tous un bénéfice. Cependant, la nature même du réseau fait que *rien n'impose une semblable centralisation*: on pourrait très bien concevoir un développement complètement décentralisé, quelques centres dynamiques répartis aux quatre coins de la planète se chargeant de réaliser et d'entretenir le catalogue nécessaire. Je ferai aussi remarquer que la dimension du catalogue est modulable en fonction des moyens: si cinquante très bons liens sont recensés, c'est bien; s'il y en a deux cents, c'est encore mieux. L'important est que le "fonds" ainsi constitué soit de bonne qualité, et tenu à jour. L'exhaustivité ne peut pas être un objectif lorsque on travaille avec Internet: elle ne présente pas d'intérêt. La valeur à défendre, c'est au contraire la qualité.

pour le lecteur, ou on lui laisse la possibilité, dans le meilleur des cas, de s'amuser un moment, et dans le cas le plus vraisemblable, de perdre sa journée.

Il y a un remède à cela, du moins dans une bibliothèque qui veut couvrir un domaine limité: c'est de se comporter à l'égard des documents Internet comme on le fait à l'égard des autres. Cela signifie que si on prend Internet au sérieux, les bibliothécaires doivent prendre le temps de repérer les documents intéressants, de les évaluer, de les décrire méthodiquement, et de les classer, selon une procédure telle qu'elle permette d'y accéder à nouveau en perdant le moins de temps possible. C'est beaucoup demander, certes; mais à mon sens, il est inutile dans le cas contraire d'offrir l'accès aux lecteurs.

Pratiquement, il faut donc:

- utiliser méthodiquement les outils de recherche disponibles pour repérer les documents potentiellement intéressants pour la bibliothèque;
- repérer et évaluer les pages d'accueil qui proposent des liens pertinents, parce que les meilleures d'entre elles proposent dans des domaines précis des choix qui allègent considérablement le travail de repérage;
- évaluer les documents un par un, et ne retenir, évidemment, que ceux qui montrent une qualité suffisante pour le mériter. Les documents sur Internet ne répondent a priori à aucun critère de qualité: l'une des tâches du bibliothécaire est d'éviter au lecteur d'avoir à trier lui-même des tombereaux de produits médiocres;
- décrire les documents, en fonction d'un format qu'il faudrait normaliser. A ce propos, signalons quelques parutions intéressantes, disponibles à partir de la page d'accueil d'OCLC¹³¹: *Internet Cataloging Project*¹³², qui prévoit la constitution d'un catalogue pour le matériel accessible sur Internet; *Cataloging Internet resources: A Manual and Practical Guide*, qui décrit un format de notices fondé sur USMARC; *InterCat*, catalogue en ligne réalisé dans le cadre de l'Internet Cataloging Project, et qui fournit des exemples de notices en format utilisateur ou en format MARC; enfin, *Netfirst*, un autre catalogue en ligne, qui devrait très prochainement offrir environ 50 000 notices régulièrement actualisées, et qui sera dans ce cas probablement à la fois un modèle bibliothéconomique et une source importante. Il ne s'agit pas de proposer, pour une bibliothèque aussi limitée que celle de la Maison franco-japonaise, des notices aussi complètes: elle n'en aurait ni le temps ni les compétences techniques; en revanche, il

¹³¹ Adresse: [HTTP://WWW.OCLC.ORG/OCLC/](http://www.oclc.org/oclc/)

¹³² Voir aussi *Cataloguing [sic] and retrieval of information over networks applications (CATRIONA)*, [HTTP://WWW.BUBL.BATH.AC.UK/BUBL/CATRIONA.HTML](http://www.bubl.bath.ac.uk/bubl/catriona.html); je n'ai pas eu le temps d'exploiter ce document; un projet proche de celui d'OCLC, semble-t-il.

importe de se rendre compte que cette façon d'aborder Internet dans le monde des bibliothèques est déjà entrée dans la réalité aux États-Unis: ce n'est donc pas une rêverie.

A titre d'illustration, voici la notice de *Cataloging Internet Ressources*, telle qu'on

la trouve dans *InterCat*:

OCLC: 32436318 Rec stat: c
Entered: 19950508 Replaced: 19950510 Used: 19950508
Type: m Bib lvl: m Source: d Lang: eng
File: d Enc lvl: I Govt pub: Ctry: ohu
Audience: Mod rec: Frequn: n Regulr:
Desc: a Dat tp: s Dates: 1995.
040 UOK lc UOK
020 lz 1556531893
082 04 025.3/44 l2 20
090 Z695.1.I6 lb C38 1995
090 lb
049 KWLA
245 00 Cataloging Internet resources lh [computer file] : lb a manual
and practical guide / lc Nancy B. Olson, editor.
256 Computer data (1 file).
260 [Dublin, Ohio] : lb OCLC Online Computer Library Center, Inc.,
lc c1995.
538 System requirements: PC with modem.
538 Mode of access: available through the Internet from OCLC (ftp
ftp.rsch.oclc.org/pub/internet_cataloging_project), or through the World Wide
Web (URL: ftp://ftp.rsch.oclc.org/pub/internet_cataloging_project/Manual.txt),
or through menu items at the OCLC World Wide Web site (<http://www.oclc.org>).
500 Title from title screen.
530 Also issued in print form.
650 0 Cataloging of computer files.
650 0 Internet (Computer network)
700 1 Olson, Nancy B.
710 2 OCLC.
856 1 lu
ftp://ftp.rsch.oclc.org/pub/internet_cataloging_project/Manual.txt

Et voici un exemple de notice au format utilisateur:

Title/Author:

Bonnard, Pierre [computer file].

Subjects Terms:

Bonnard, Pierre,--1867-1947. Painting, Modern--19th century--France.
Painting, Modern--20th century--France. Painters--France--Biography.

Summary:

Provides a biographical sketch and a sample of the work of Pierre
Bonnard.

Electronic Access:

Mode of Access: http

Location: <http://www.cnam.fr/wm/paint/auth/bonnard/>

Computer System Details:

System requirements: PC; World Wide Web access. Mode of access: World
Wide Web.

Series:

WebMuseum, Paris

Other Title:

Pierre Bonnard

Other Access Points:

Bonnard, Pierre, 1867-1947. Pioch, Nicolas.
Publisher/Date:
[Paris] : N. Pioch, c1995.
OCLC Number:
32765378

Une petite bibliothèque n'a pas forcément besoin de notices MARC, à mon sens (à moins que les logiciels permettant de réutiliser des notices déjà en ligne n'apparaissent; mais, dans notre cas, comme il y a peu de chances qu'on puisse trouver prochainement des notices en français sur le réseau et qu'il paraît impossible de fournir des notices en anglais...) Elle doit en revanche fournir les renseignements qui permettront le plus efficacement au lecteur d'évaluer si le document dont il lit la notice a des chances d'être pertinent pour sa recherche: titre, compléments du titre, auteur, éditeur, série, nature du document (base de données, texte, images...), mode(s) d'accès, adresse(s) électronique(s)¹³³, ainsi, au choix, qu'un résumé ou une liste de descripteurs matières. Il faut donc prévoir un format adapté aux besoins et aux moyens, et s'y tenir.

En outre, la bibliothèque doit réaliser ces notices de telle façon que l'accès lui-même ne présente plus de difficultés pour le lecteur: en d'autres termes, les notices doivent être réalisées en format HTML, de telle sorte qu'il suffise de cliquer sur l'adresse en surbrillance pour obtenir le document immédiatement (si tout se passe bien...) Il n'est pas bien difficile d'acquérir les rudiments d'HTML qui permettent de construire des liens et d'écrire un texte lisible¹³⁴.

A mon sens, si on vise un recensement de quelques dizaines de documents (ou au plus de quelques centaines), il faut préférer à un réseau de pages réunies par des liens hypertexte (une page par catégorie Dewey, par exemple) un document unique, que l'on puisse faire défiler, ou dans lequel on puisse circuler rapidement par des liens (retour au début de la liste, passage direct à la division qu'on veut explorer, etc.) Cela permettra au lecteur de prendre connaissance, s'il le souhaite, de toutes les notices, un peu comme les rayonnages en libre accès lui doivent lui permettre de circuler d'étagère en étagère sans pour autant se perdre. (Un réseau de pages ressemble très vite à un labyrinthe de salles, où on s'égare, parce qu'on n'en comprend plus l'organisation). Cela permettra aussi un repérage très facile des documents déjà catalogués, qui évitera les doublons, et permettra un

¹³³ L'adresse, riche d'informations pour qui a un peu l'habitude du réseau, doit être mentionnée en clair.

¹³⁴ Il est à noter que des notices HTML peuvent être construites sur un simple traitement de texte; il suffit alors de concevoir un fond de notice type, qu'il suffira ensuite de remplir. La maîtrise d'un éditeur HTML n'est donc pas nécessaire pour le catalogueur, même s'il est évidemment souhaitable qu'il n'ignore pas tout des règles élémentaires de ce format.

éventuel travail de catalogage partagé¹³⁵. - Ce n'est que dans le cas où le volume du catalogue rendrait impossible l'emploi de cette page unique qu'il faudrait se résigner à la découper. Encore vaudrait-il mieux, à mon avis, continuer avec le même principe et lier l'une à l'autre deux pages à dérouler (l'une proposant par exemple les catégories 000 à 400, et l'autre la suite du catalogue.)

On peut envisager de stocker ce document sur le disque dur de l'ordinateur par lequel le public a accès à l'Internet; une manoeuvre élémentaire suffit ensuite pour le faire apparaître dans la fenêtre du logiciel utilisé (Netscape, Mosaic...) ¹³⁶ Ou bien, ce qui est évidemment préférable, on peut le mettre lui-même sur le réseau et paramétrer le logiciel de telle sorte qu'il y accède automatiquement lorsqu'on le lance: de la sorte, non seulement la bibliothèque s'offre aussi aux utilisateurs du réseau, ce qui est satisfaisant en soi et bon pour sa fréquentation, mais aussi il devient possible, dans le cadre d'un réseau de bibliothèques, de partager le catalogage aisément - les nouvelles notices étant immédiatement portées à la connaissance de tous les partenaires parce qu'elles sont accessibles en ligne.

- Enfin, ces notices doivent être classées. Le plus logique, me semble-t-il, est d'adopter le même mode de classement que dans le reste de la bibliothèque: comme il n'y a pas de bon classement, il importe de ne pas les multiplier. Ce choix permet en outre d'informer très facilement le public de l'existence des documents qu'on a recensés: il suffit en effet d'imprimer les notices, puis de les intégrer aux collections en les rangeant dans des classeurs, dans l'ordre de la classification utilisée par la bibliothèque.

6.3.3.4. *Possibilités de développement*

Le centre de ressources sur la France trouvera-t-il un public? Les partenaires potentiels seront-ils suffisamment intéressés pour adhérer au réseau? On ne peut pour l'instant que le souhaiter. Une évaluation précise des résultats devra être effectuée, après une phase de mise en route raisonnable (un an au moins, sans doute). Elle impliquera que des traces suffisantes de l'activité observée soient conservées: cahiers recensant les questions posées, et permettant de mieux cerner la demande et de mieux y répondre; statistiques simples d'utilisation des outils électroniques (une feuille de papier à côté du Minitel et des

¹³⁵ Sur un traitement de texte, il suffira d'utiliser une fois la commande "Rechercher..." pour vérifier si une notice a ou non déjà été cataloguée; avec un réseau de pages, il faudrait au contraire vérifier dans chacune des pages où la notice pourrait se trouver, ce qui accroîtrait les risques d'erreur et le temps passé.

¹³⁶ L'expérience me fait croire que la fonction *Bookmarks* n'est pas suffisante pour une bibliothèque: manque de souplesse, espace disponible pour la description trop limité. En outre, l'utiliser réclame déjà un petit apprentissage, et c'est justement ce qu'on veut épargner au maximum au lecteur.

ordinateurs, et qu'on cochera à chaque interrogation, peut suffire); statistiques d'emprunts (ce qui imposera de distinguer les ouvrages du centre de ressources de ceux du fonds général: à la Maison franco-japonaise, vu le nombre d'emprunts à l'heure actuel, ce ne sera pas un travail de Romains). Il est souhaitable aussi qu'une trace des remarques des utilisateurs soit conservée. Tout cela devrait permettre de décider en connaissance de cause si l'expérience doit être poursuivie, interrompue ou développée.

6.3.4. Vers un réseau des bibliothèques françaises au Japon?

Le centre de ressources sur la France pourrait être l'occasion de coordonner mieux l'offre documentaire française au Japon. Presque rien n'est réalisé actuellement: pourtant, la Maison franco-japonaise, les alliances françaises et les instituts français possèdent, à eux tous, "environ 110 000 livres, près de 4000 documents audiovisuels, pas loin d'un millier de périodiques"¹³⁷. Ce n'est pas négligeable. On se contentera ici de souhaiter que ces différents centres documentaires apprennent à mieux se connaître, et s'efforcent de compenser leurs faiblesses propres par une coopération accrue, que les outils électroniques devraient faciliter (messagerie, possibilité de catalogues collectifs, information mutuelle sur les moyens les plus adaptés à la bonne exécution des missions - ce dernier point étant rendu plus nécessaire par la faible professionnalisation des personnes responsables¹³⁸.

*

* *

Conclusion

La situation, on l'a vu, est si instable à la Maison franco-japonaise qu'il est bien difficile de proposer des pronostics sérieux sur son avenir et sur celui de la bibliothèque. Si l'on me demande de jouer à ce jeu néanmoins, je dirai que, selon toute vraisemblance, la Maison franco-japonaise survivra; qu'un temps probablement assez long se passera avant

¹³⁷ Bruckmann, Denis. Le réseau des bibliothèques françaises au Japon.

¹³⁸ A l'exception des quatre principales bibliothèques - Maison franco-japonaise, Instituts de Tôkyô et du Kansai, bibliothèque du lycée français de Tôkyô - , "le service documentaire est assuré par des enseignants, des secrétaires, des coopérants militaires, etc." (Bruckmann, Denis, art. cité.)

que son fonctionnement satisfasse davantage les Français - si tant est qu'il en vienne effectivement à les satisfaire davantage, car un statu quo pur et simple n'est pas non plus impossible; que la bibliothèque sera maintenue, et végétera dans ses beaux locaux pendant nombre d'années. Quant aux relations de l'Institut et de la Maison, rien ne garantit non plus qu'elles se resserrent comme on peut souhaiter qu'elles le fassent.

Pessimisme coupable, me dira-t-on: eh bien, espérons que je me sois trompé. Espérons que la volonté politique du Ministère des affaires étrangères sera suffisamment forte et constante pour que des discussions s'engagent avec le Bureau japonais, et pour qu'elles aboutissent à un accord honorable pour les deux parties. Espérons que les relations à l'intérieur de la bibliothèque s'en trouveront du coup assainies, suffisamment pour que le travail y devienne plus efficace, et qu'une bibliothèque rangée proposera à des publics mieux déterminés, mieux connus, mieux servis et, partant, plus nombreux sans doute, une documentation assez bonne et assez intelligemment mise en valeur pour ne pas passer inaperçue entre les autres bibliothèques de Tôkyô; et enfin espérons que, du coup, l'Institut collaborera plus volontiers avec une Maison qui ne lui apparaîtra plus comme un bourbier à éviter à tout prix. Ce n'est pas impossible. Il y faudra du temps et de la patience, en tout cas. Le jeu en vaut sans doute la chandelle - et de toute façon, la France n'a que le choix de se retirer, d'aller dans cette direction, ou de ne rien faire. Il n'est pas sûr qu'elle ait la possibilité politique de se retirer, et ne rien faire serait honteux: bonne chance, donc, pour les négociations à venir.

Bibliographie

I- Documents relatifs à l'histoire de la Maison franco-japonaise

CLAUDEL, Paul. Correspondance diplomatique: Tokyo, 1921-1927. Paris: Gallimard, 1995 (Cahiers Paul Claudel; 14). 423 p. ISBN 2-07-073888-4

FRANCK, Bernard, IYANAGA, Shôkichi. La Maison franco-japonaise: son histoire, son but, son fonctionnement. Nichifutsu Bunka: revue de collaboration franco-japonaise. Extrait du n° 31, fascicule II du numéro spécial consacré au Cinquantième de la Maison franco-japonaise. Février 1974.

IYANAGA, Shôkichi. Mes souvenirs de la Maison franco-japonaise avant le déménagement à Ebisu. In Nichifutsu Bunka, n° 59, mars 1995. p. 47-70.

ROBERT, Jacques. Claudel et la Maison franco-japonaise, In Nichifutsu bunka, n° 23, mars 1968, p. 1-2.

II- Documents émanant de la Maison franco-japonaise, rapports la concernant

MAISON FRANCO-JAPONAISE. Projet de budget de l'exercice 1995 de la Maison franco-japonaise. Document dactylographié. 14 mars 1995. 36 p.

MAISON FRANCO-JAPONAISE. Rapport d'activité de la Maison franco-japonaise (Partie française), 1995. Fichier informatique. 149 Ko.

Rapports scientifiques de la Maison franco-japonaise. ISSN 0912-6090

MAISON FRANCO-JAPONAISE. Résumé du ...ième rapport annuel de la Maison franco-japonaise. [partie japonaise]. Série de rapports dactylographiés.

La maison franco-japonaise. [Document rédigé par Sakai, Mitsuo, administrateur délégué.] Brochure de présentation imprimée au Japon. Septembre 1987. 15 p.

La maison franco-japonaise, Dépliant de présentation. S.I., s.d. (1995)

Nichifutsu bunka: revue de coopération franco-japonaise. - Tokyo: la Maison franco-japonaise. ISSN 0289-1085



III- Documents relatifs à la bibliothèque de la Maison franco-japonaise, ou au Centre de ressources sur la France

KERIGUY, Jacques. La bibliothèque de la Maison franco-japonaise. Rapport dactylographié. 1er septembre 1994. 18 p.

Bibliothèque de la Maison franco-japonaise: guide du lecteur. Dépliant. S. l., s. d. (c. 1992?)

MAISON FRANCO-JAPONAISE. La bibliothèque: mode d'emploi. Document photocopie. Juin 1995. 10 p.

MAISON FRANCO-JAPONAISE. BUREAU FRANÇAIS. Commission de la bibliothèque: réunion du 19 juin 1995. Compte-rendu dactylographié. 6 p.

BRUCKMANN, Denis. Le réseau des bibliothèques françaises au Japon. Communication à paraître in Nichifusu Bunka

INSTITUT FRANCO-JAPONAIS. Un Centre de ressources sur la France au Japon. Document récapitulatif dactylographié. Tôkyô, 3 août 1995. 5 p. (Réf: BIB95/61)

INSTITUT FRANCO-JAPONAIS. Un Centre de ressources sur la France au Japon. Dossier d'information dactylographié, destiné aux partenaires français potentiels. Tôkyô, 21 août 1995. 24 p. (Réf: 895/IFJT/su)

IV- Politique culturelle de la France

ROCHE, François, PIGNIAU, Bernard. Histoire de diplomatie culturelle¹³⁹ des origines à 1995. Paris: Ministère des affaires étrangères - ADPF La Documentation française, 1995.

CHPAKOVSKI, Lise. Rapport de stage au Ministère des affaires étrangères, sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques. Villeurbanne: ENSSIB, 1994.

FRANCE. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Les bibliothèques de France à l'étranger. Paris: Ministère des affaires étrangères. Le quatrième dossier: guide pour un centre de ressources sur la France. Juillet 1994.

¹³⁹sic

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8143170